N° 133 — CXLIIIme Année — Un numéro : 5 centimes — Mardi 11 Juin 1901

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
La Feuille prise au bureau. fr.	6 —	3 20	1 80
» portée à domicile en ville	8 —	4 20	2 30
La Feuille portée à domicile hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9 —	4 70	2 60
A l'étranger (Union postale), par 1 numéro	25 —	13 —	6 75

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

Administration et Abonnements :
WOLFRATH & SPERLÉ
Imprimeurs-Éditeurs

La vente au numéro a lieu :
Bureau du journal, kiosques, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

ANNONCES

Du canton, 1 à 3 lignes	50 ct.
4 et 5 lignes. 65 ct. — 6 et 7 lignes	75
8 lignes et au delà la ligne	10
Répétition »	8
Avis tardif, 20 ct. la ligne. Minimum	1 fr.
De la Suisse. la ligne	15 ct.
D'origine étrangère »	15
Réclames »	30
Avis mortuaires, la ligne 12 ct. — Minimum	2 fr.
» » répétition la ligne	9 ct.

Lettres noires, 5 ct. la ligne en sus. Encadrements depuis 50 ct.

BUREAU DES ANNONCES :
3, Rue du Temple-Neuf, 3

Autant que possible, les annonces paraissent aux dates prescrites ; en cas contraire, il n'est pas admis de réclamation.

TÉLÉPHONE 207

IMMEUBLES A VENDRE

Beau sol à bâtir

A vendre un beau sol à bâtir en nature de vigne et jardin, admirablement situé au quartier de Port-Roulant. Vue étendue, imprenable.

S'adr. Etude Ed. Petitpierre, notaire, à Neuchâtel.

Etude Ed. PETITPIERRE, notaire

Rue des Epancheurs 8.

A vendre des villas et maisons de rapport: route de la Côte, Fahys, Boine, Beaux-Arts, Evole, Port-Roulant, etc.

VENTES AUX ENCHÈRES

Vente de Fourrages
à CORTAILLOD

Mercredi 12 juin 1901, dès 8 heures du matin, Mlle Marie Verdan, à Cortaillod, fera vendre en enchères publiques, la récolte d'environ 5 1/2 poses de prés.

Rendez-vous à 8 heures du matin, devant l'Hôtel de Commune.

ANNONCES DE VENTE

JAMES ATTINGER
Librairie-Papeterie Neuchâtel

J. Claretie. Le sang français . . 3.50
Sienkiewicz. Pages d'Amérique . 3.50
Horaires d'été à prix divers.

Coffrane

On offre à vendre la récolte en foin de 14 poses de terre. — Pour renseignements s'adresser à M. Emile Richard-Breguet, à Coffrane.

Bois à brûler

A vendre chez François Egli, Ecluse 33, du bois de foyard en bûches, par toises et demi-toises.

A vendre deux

potagers neufs

nos 11 et 12. S'adresser depuis 6 heures du soir rue des Poteaux 5, 2me étage.

A vendre un lavabo-commode, un casier à musique, un appareil à gaz pour repasser, un tèbe ou baignoire en zinc.
S'adresser rue Pourtalès 3, 3me étage.

Liquidation
d'articles de ménage, quincaillerie, brosserie

Spécialité de coutellerie fine et ordinaire,
Fourneaux à pétrole en tous genres
Marmites en fonte, teufflets, c. o.
Arrosoirs fer blanc, porte-parapluies,
Balances de famille, bascules,
Fourneaux pour repasseuses et plaques.

OUTILS AGRICOLES

J. Stauffer

Rues de l'Hôpital 6 & Seyon 20

Vente au comptant. **FORT RABAIS**

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
ORFÈVRERIE

Arthur Matthey, Neuchâtel
RUE DU SEYON
en face de la Boucherie sociale

Régulateurs, Pendules, Réveils. Montres, Chaînes, Bijouterie.
Beau choix dans tous les genres.

Orfèvrerie métal argenté, articles garantis, d'une des meilleures et plus anciennes manufactures de Paris, vendus aux prix du catalogue.

Orfèvrerie argent.

ALLIANCES

Garanties. — Prix modérés. — Réparations.

Chien épagneul

pure race, blanc et brun, à vendre. — S'adresser Champ-Bougin 42, Neuchâtel.

A VENDRE

un harnais anglais, garniture noire, très peu usagé. S'adresser à R. Stadelmann, sellier, Saint-Blaise.

A VENDRE

un mobilier

se composant de :

Trois lits, 1 table de nuit, 3 tables dont une longue pour pension, 1 commode, 1 canapé, 1 secrétaire, 2 buffets, 1 buffet de service, 1 montre carrée, 1 étagère, chaises, glaces, tableaux, lampes, etc.

S'adresser, de 11 1/2 h. à 1 1/2 h. ou après 6 heures du soir, Treille 6, 2me étage, derrière.

VENTE et POSE
de
lames pitchpin et lames sapin

Toutes lames sont passées au séchoir artificiel.
Adresse : Usine A. MARTI, Maladière 4, Neuchâtel.

AUX
DEUX PRIX-FIXES
1 et 6, Grand'Rue, 6 et 1

Pour cette saison, les assortiments en complets sont remarquables.

Complets **cheviot,** toutes nuances et **drap fantaisie,** t. form., de 35 à 25

Complets **drap et cheviot,** de toute première qualité, remplaçant avantageusement la mesure . . . 55 à 45

Complets pour jeunes gens, **droits** ou **croisés,** 18.75 à 35

Pantalons **pure laine,** de. . . . . 6 à 19

Vêtements d'été **coutils et alpagas**

Rayon des Chemises
Toujours le plus grand assortiment dans tous les genres.

Costumes pour Enfants

Impossible de trouver mieux

Bicyclette

d'occasion, en bon état, à vendre. S'adresser Clos-Brochet 7.

Au Magasin de Modes
Adèle HOFMANN
14, Rue Saint-Honoré 14

GRAND CHOIX DE
CHAPEAUX de CAMPAGNE
aux prix étonnants de
1 fr. 95 et 2 fr. 95

Chacun peut nickeler soi-même sans appareil en employant « la Nickleïne ». Prospectus gratis. Représentants sont acceptés. — Monopole pour la Suisse: « **La Revue** » agricole, commerciale et sportive, à Genève.

Cages et oiseaux
mulâtres de chardonnerets, très rares; canaris et autres oiseaux.

Chienne d'arrêt
anglaise, Setter Gordon, 3 ans, à vendre. S'adresser à Jules Bregnaret, aux Geneveys-sur-Coffrane.

A vendre d'occasion une
Faucheuse Dœring
à un cheval, en parfait état, n'ayant servi qu'une saison.
S'adresser à M. Squire, Montmollin.

A vendre un beau
petit chien noir
pure race caniche. S'adresser Neubourg 18, 4me étage.

HUILE
d'Olive

Extra, Vierge
la bouteille . . Fr. 1.75
la demi-bouteille » 0.90

Surfine
la bouteille . . Fr. 1.40

Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

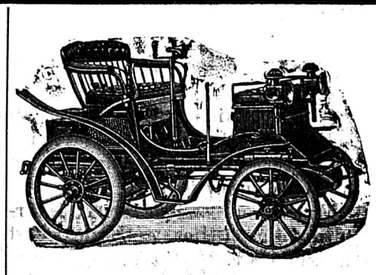

AUTOMOBILES PEUGEOT
et autres systèmes de 1r ordre
Motocycles - Garage - Réparations
VENTES D'OCCASION
PROSPECTUS ILLUSTRÉ FRANCO
O H 6098 **Berner automobilgesellschaft**
Hamberger, Lips & Cie, Berne

A LA MÉNAGÈRE
2, PLACE PURRY, 2

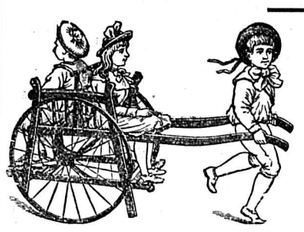

Chars à ridelles
et
Charrettes anglaises
CHAISES COMBINÉES
pour enfants

La ménagère intelligente

reconnaît avec surprise les grands avantages du nouveau cirage la Luxine (protégé légalement), qui conserve le cuirs, donne aux chaussures un beau brillant et qui, malgré son prix minime, remplace parfaitement les crèmes pour chaussures coûteuses.

La Luxine se vend partout aux prix de 25 et 40 cent. la boîte.

Agents généraux pour le canton de Neuchâtel : Devaud & Jœrg, succ. de Th. Morel, Neuchâtel.

En vente dans les magasins de chaussures et épiceries de la Ville.

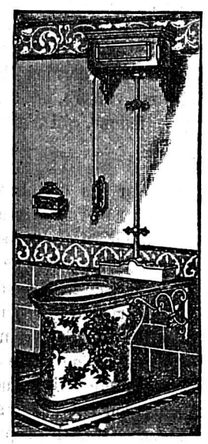

TH. WILD

Articles de salubrité publique.
Installations complètes de chambres de bains, buanderies et water-closet.

Baignoires en zinc et en fonte émaillée.
Chauffe-bains au gaz instantané.
Chauffe-bains au bois ou au charbon, etc.
Water-closet et lavabos en porcelaine anglaise, de différents systèmes, pour maisons particulières, hôtels, collèges, hôpitaux, etc.

Travaux de ferblanterie en bâtiments
Conduites d'eau en fer galvanisé
Tuyaux en fonte pour W.-C. et lavoirs

Grand choix de fourneaux-potagers, depuis fr. 50 à fr. 250.

Magasin rue de l'Industrie 17
SE RECOMMANDE.

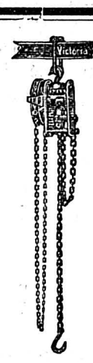

Moufles { à vis sans fin, avec frein « Maxim », « Victoria » à engren. en fonte d'acier, rapides « Reform » pour petites charges.

Chariots roulants sans moufles ou avec moufles.
Treuils sur ponts roulants
Treuils muraux pour magasins, greniers, abattoirs, etc.
Crics à crémaillière.

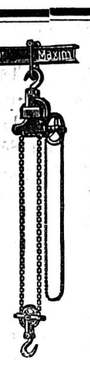

Seul représentant et dépositaire pour la Suisse de ces appareils de levage de la maison
BOLZANI FRÈRES, à Berlin

Huiles et graisses pour l'industrie; condenseurs de vapeur. — Bâches imperméables pour voitures; couvertures pour chevaux. — Articles en caoutchouc et amiante pour chaudières.

COURROIES de transmissions de toute première qualité { en cuir, en poil de chameau, en coton américain, en caoutchouc et Balata.

ALFRED WINTERHALTER, fournitures générales pour usines
SAINT-GALL
Téléphone N° 242 — Adresse télégr. « Meerpferd Saintgall ».

DEMANDEZ
« Le plus beau cirage connu »
GRAISSES et CRÈMES diverses pour chaussures, fabriqués par
J. MERIENNE - GENÈVE

En vente à Neuchâtel, chez :
M. Morthier, épicerie; Luscher, épicerie; Pétremand, bottier; Neeser-Lehmann, cord.
A Chaux-de-Fonds, chez :
Tuscher, bottier; Falbriand-Neukomm, Berger-Girard, bottier; veuve Rauss, chaussures; A. Jaccard, épicerie. H 4805 X

CONSOMMATEURS NATIONAUX
Achetez les produits du pays, garantis de bonne et régulière fabrication. Le
CACAO à L'AVOINE
(Marque Cheval Blanc)
Se vend toujours fr. 1.30 la boîte de 27 cubes
Demandez la BOITE ROUGE dans tous les bons magasins
Méfiez-vous des contrefaçons
Fabricants : MULLER & BERNHARD, à COIRE

CONSERVE DE LAPIN
la boîte de 2 1/4 livre, à **1 fr. 30**
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

FABRICATION de MEUBLES
en bois, pitchpin, vernis

Armoire à glace	Fr. 140
Lit	» 80
Lavabos	» 80
Lavabos avec étagère tout marbre	» 100
Table de nuit depuis	» 20
Armoire anglaise depuis	» 180
Armoire à glace noyer	» 150

Meubles art moderne en tous genres

Se recommande. **Garantie.**
S'adresser chez L. Jeanrenaud, menuisier-ébéniste, Ecluse 15.

BICYCLETTES
Cleveland
Terrot — Rochet
Canadiennes
etc.
MOTOCYCLETTES
Voiturettes automobiles

Se recommande, c.o.
H. Luthi
Neubourg 23, Neuchâtel

MANUFACTURE & COMMERCE
DE
PIANOS
GRAND et BEAU CHOIX
pour la vente et la location.

MAGASIN LE PLUS GRAND
et le mieux assorti du canton
Rue Pourtalès nos 9 et 11, 1er étage
Prix modérés. — Facilités de paiement.

Se recommande,
HUGO-E. JACOBI
NEUCHATEL

POUR VOLAILLE

Millet blanc pour poussins.
Riz brisé » »
Farine d'orge » »

Dépôt des produits très avantageusement connus de la fabrique **Spratt's Patent,** à Berlin :
Biscuits pour chiens et nourriture pour volaille.

Au magasin Charles Wasserfallen
rue du Seyon.

On liquidera de gré à gré jusqu'au 24 juin, la
MERCERIE & BONNETERIE
rubans, corsets, dentelles.
— Rue du Seyon 7. —

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres
Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. *Fondée en 1833.*
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

Société de Consommation
de Boudry-Cortaillod

MM. les viticulteurs sont avisés qu'ils peuvent, comme les années précédentes, se procurer dans les magasins de la Société, à Boudry et à Cortaillod, du

Soufre sublimé extra

de provenance directe, ainsi que du

Sulfate de cuivre

gros cristaux du Harz, première qualité, 98-99 %, le tout à des prix modérés et donnant droit à la répartition. H 2480 N

Pour mécaniciens

A vendre transmissions, poulies, engrenages et diverses machines en bloc ou par lots, à très bas prix.
S'adr. **M. Gygax-Vioget, à Boudry**

DAVID STRAUSS & Cie, Neuchâtel
Téléphone 613 — Bureau : rue du Seyon 19

BONS VINS DE TABLE blancs et rouges, **en fûts,** ou mis **en bouteilles** sans augmentation de prix, franco domicile.
Arbois — Mâcon — Beaujolais — Bordeaux

BELLE OCCASION

Chambre à manger de style, complète, en beau noyer ciré, depuis **450 francs,** composée de un grand buffet trois corps, une table à coulisses et six chaises à colonnettes.

Ameublement de salon depuis 170 francs les cinq pièces, tout couvert. — Bureau-secrétaire à 160, à 180 et 200 francs, avec et sans frontons. — Chambre à coucher de tout style, soignée.

Joli choix de cretonne pour meubles et rideaux. Travail à façon à prix raisonnable.

Se recommande,
E. RŒSLI-NICKLAUS, tapissier
Rue de l'Hôpital 6, 1er étage.
Atelier dans la maison

BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE. HORLOGERIE
RÉPARATIONS
Robert PETITPIERRE
NEUCHATEL
Rue de l'Hôpital, en face de l'Hôtel de ville

Saison d'été 1901

Catalogue général des locations pour séjours de campagne. Près de 200 chalets, villas et logements à louer, avec indication des prix de location. En vente à
l'Agence agricole et viticole
JAMES DE REYNIER
NEUCHATEL
ainsi que dans les librairies et kiosques.
PRIX : 1 fr. 50.

GLACES, TABLEAUX
Dorure - Encadrements
LAVAGE DE GRAVURES

Se recommande,
P. STUDER.
Magasin rue Saint-Honoré 18.

ATTENTION !

On offre à vendre ou à échanger contre un bon cheval à deux mains une belle et bonne jument avec sa pouliche. S'adresser à Eugène Moulin, voiturier, Boudry.

A VENDRE

Un poulailler avec 13 poules et un coq.
Une clôture de jardin en pitchpin, de 11 m. de long sur 80 cm. de haut.
Un tas de fumier de poule.
S'adresser faubourg du Château n° 15, 1er, à gauche.

Magasin Rod. LUSCHER
Faubourg de l'Hôpital 19

Excellent Beurre de table
de la
Laiterie de Dombresson

Savon à l'Ichthyol
de Bergmann & Cie, Zurich

très efficace contre les douleurs rhumatismales, la goutte, podagre; dartres, éruptions et démangeaisons, mains rouges, crinons, piqûres d'insectes, etc. Le morceau à 1 fr. 25 dans les pharmacies E. Bauler, F. Jordan et A. Bourgeois, à Neuchâtel; pharm. Chapuis, à Boudry.

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter d'occasion une
Commode-bureau
en bon état. — S'adresser au bureau du journal. 348

AVIS DIVERS

Ne réparez pas votre literie sans profiter de l'occasion pour faire transformer votre sommier « en sommier hygiénique, démontable « Sanitas ».

N° du brevet 20,338

Plus de poussière ni de vermine. Seule maison autorisée à Neuchâtel pour la fabrication des sommiers « Sanitas ».

J. PERRIRAZ
Faub. de l'Hôpital 11

N.-B. — Plusieurs modèles de ce sommier sont toujours en magasin. c. o.

BROC
(Gruyère)
Pension de l'Hôtel-de-Ville

Agréable situation, au centre de la Gruyère. Centre d'excursions et de promenades. Pension soignée. Prix modérés.

Fr. RUFFIEUX, tenancier.

DENTIERS OR
J. BRUAND (spécialiste)
15, faub. du Château, 15

PENSION

Bonne pension, jolie chambre et bon air, dans une petite famille, sont offerts à monsieur ou dame âgés. Prix modérés. S'adresser au magasin, Parcs 108.

ÉCHANGE

ou bonne place de volontaire est désiré par une honorable famille d'un grand village du canton de Lucerne pour sa fille de 16 1/2 ans. S'adresser sous chiffre K. 1027 L. à Keller-Annonces, Pilatusstrasse 15, Lucerne. c.o.

M. Marc DURIG
de Bôle

recevra à l'Hôtel du Vaisseau, de 8 à 11 heures, chaque jeudi.

Professeur italien

désire échanger leçons ou conversation de sa langue contre français ou allemand. S'adr. poste restante S. R. P. Neuchâtel.

Le Dr L. Verrey
médecin-oculiste
A LAUSANNE

reçoit à **NEUCHATEL, Mont-Blanc, tous les mercredis,** de 2 heures à 4 heures. H 153 L

Eaux minérales ferrugineuses
DE LA BRÉVINE
Altitude : 1050 m.

L'établissement est ouvert depuis le 1er juin.
Chambres et pension à l'Hôtel-de-Ville et chez les particuliers. Prix modérés.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. U. Matthey-Doret, directeur de l'établissement, ou à M. A. Jeanneret, tenancier de l'Hôtel-de-Ville.

Rétractation

La soussignée Marguerite Jaggi, bûcheronne, à Neuchâtel, déclare par la présente retirer tous propos injurieux et diffamatoires tenus par moi le 1er juin à l'adresse de M. Fritz Reber, bûcheron, à Neuchâtel. Je reconnais celui-ci pour un parfait honnête homme.

Neuchâtel, le 10 juin 1901.

M. JAGGI.

AVIS

La soussignée annonce au **public** qu'à partir de ce jour elle ne paiera aucune dette contractée par son mari, Auguste Clémençon.

Neuchâtel, le 8 juin 1901.

JUSTINE CLÉMENÇON.

GRAND CIRQUE NATIONAL SUISSE

La plus belle entreprise comme cirque-tente transportable de l'Europe

Sur la Place du Port, à Neuchâtel

Ce soir, à 8 ½ heures

GRANDE REPRÉSENTATION DE GALA

Jeudi 13 juin, matinée à 3 ½ heures de l'après-midi, moitié prix pour les enfants

LA TROUPE EST COMPOSÉE D'ARTISTES ENTIÈREMENT NOUVEAUX

Entrée en scènes des meilleurs Artistes d'Europe et d'Amérique

PRIX DES PLACES: Loges, 4 fr. —; Fauteuils numérotés, 3 fr. —; Premières, 2 fr. —; Secondes, 1 fr. 20; Galeries, 70 cent.

H. 3120 N.

Souscription en faveur de la fondation d'une musique d'Armourins (fifres et tambours)

APPEL A LA POPULATION DE NEUCHATEL

Le Comité d'organisation du Tir fédéral ayant pris l'initiative de l'organisation définitive d'une musique des Armourins (fifres et tambours), en vue d'accompagner la bannière fédérale au Tir fédéral de Lucerne, les 29 et 30 juin, a affecté à ce but une certaine somme. Actuellement la nouvelle société est recrutée et est forte d'environ 25 fifres et 10 tambours; elle sera à même de figurer dignement à Lucerne. Le budget d'établissement de la société (frais d'achat de costumes historiques et d'instruments, répétitions, etc.) ascende à environ **fr. 2500.** C'est afin de trouver la somme qui fait encore défaut que la commission du Comité d'organisation se permet de s'adresser au public neuchâtelois pour lui demander de la mettre à même de mener à bonne fin sa tâche. Elle a le sentiment qu'une fois mise sur pied d'une façon convenable, la nouvelle société pourra facilement subsister et figurer dignement dans les futures fêtes locales, cortèges, promotions, etc.

La Commission soussignée se permet donc de recommander chaudement qu'il soit fait bon accueil à la personne chargée de recueillir les souscriptions à domicile.

Neuchâtel, juin 1901.

La Commission,

MM. Louis PERRIER.
Alfred BOURQUIN.
Léopold DUBOIS.
Pierre DE MEURON.
Max PORRET.

Compagnie du Régional NEUCHATEL-CORTAILLOD-BOUDRY

Messieurs les actionnaires sont convoqués en **assemblée générale ordinaire** pour le **jeudi 20 juin 1901, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel,** avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du conseil d'administration et présentation des comptes de 1900.
2. Rapport de MM. les commissaires-vérificateurs.
3. Nomination de deux commissaires-vérificateurs pour 1901.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des commissaires-vérificateurs seront à la disposition des actionnaires dès le 10 juin 1901, dans les bureaux du Jura-Neuchâtelois. MM. les actionnaires sont prévenus que pour prendre part à l'assemblée, ils doivent déposer leurs titres ou un récépissé en tenant lieu, d'ici au 18 juin prochain, dans les bureaux du Jura-Neuchâtelois, où il leur sera délivré des billets de circulation gratuite pour la journée du 20 juin 1901.

Neuchâtel, le 31 mai 1901.

Compagnie du chemin de fer régional N.-C.-B.

Conseil d'administration:

H. 3016 N. Le secrétaire: Jämes-Ed. Colin. Le Vice-président: Erhard Borel.

Banque Cantonale Neuchâteloise

Nous bonifions actuellement:

3 ½ % l'an sur bons de dépôt à un an.
4 % l'an sur bons de dépôt à trois ans, avec coupons annuels.

La Direction.

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

10, rue de Hollande, GENÈVE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le public est informé, qu'à dater du 1er juin 1901, **MM. Sandoz & Cie, négociants, rue de l'Hôpital 17, à Neuchâtel,** sont chargés des fonctions d'agents généraux de la Compagnie pour les districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Ruz.

Messieurs les assurés de *La Genevoise* sont priés de s'adresser à MM. Sandoz & Cie pour le paiement de leurs primes et pour tous les renseignements concernant les opérations de la Compagnie.

La Direction.

OTTENLEUENBAD

Canton de Berne

Station climatérique, 1430m au-dessus de la mer, bien exposée au soleil et abritée. Magnifique panorama des Alpes. Bonne source ferrugineuse. Pension avec chambre depuis fr. 5.50. Electricité. Billards suisse et allemand. Télégraphe et téléphone. Correspondance journalière à 1 ½ heure de l'après-midi, excepté le dimanche. Départ: Café Berna, Schauplatzgasse, Berne.

Ouverture 10 juin. Prospectus envoie

O. H. 5929

C. SCHMUTZ

Avis de remerciements

La famille Graf, à la Coudre, s'empresse de remercier de tout cœur toutes les personnes, notamment les pompiers, qui ont bien voulu lui porter secours hier dimanche après midi, lors d'un commencement d'incendie produit par la foudre. Grâce à Dieu et au dévouement de ces personnes, un grand malheur a pu être évité.

La Coudre, 10 juin 1901.

Bonne occasion de se perfectionner dans le français. On demande un jeune homme comme

portier

à l'Hôtel-Pension Terminus, des Verrières.

Les familles CLERC et PÉTERS remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie durant les jours cruels qu'elles viennent de traverser.

LA SOCIÉTÉ DE

NAVIGATION A VAPEUR

des lacs de Neuchâtel et Morat

a l'honneur de rappeler au public qu'à l'occasion de la foire d'Estavayer, **mercredi prochain 14 juin 1901,** un bateau spécial sera mis en marche aux heures suivantes:

ALLER

Départ de Neuchâtel	6 h. 30 mat.
Passage à Serrières	6 h. 40
» à Auvernier	6 h. 50
» à Cortaillod	7 h. 10
» à Chez-le-Bart	7 h. 35
Arrivée à Estavayer	8 h. 05

RETOUR

Départ d'Estavayer	2 h. — soir
Passage à Chez-le-Bart	2 h. 30
» à Cortaillod	2 h. 55
» à Auvernier	3 h. 15
» à Serrières	3 h. 25
Arrivée à Neuchâtel	3 h. 35

La Direction.

A l'imprimerie de cette Feuille:

Formulaires de BAUX A LOYER

Jacques Kissling

Neuchâtel, Terreaux 5, 2me étage, se recommande à tout le monde pour la reliure des journaux et revues de fin d'année 1900.

Ouvrage soigné

CONVOCATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS

Société
DES
ANCIENNES CATÉCHUMÈNES
DE L'ÉGLISE NATIONALE

RÉUNION aujourd'hui, mardi 11 juin 1901, au nouveau collège des Terreaux. Salle nº 5.

RÉUNION FRATERNELLE

Mardi 11 courant, à 8 heures du soir **à la Chapelle des Terreaux**

Hébr. 10, 19-26.

Tous les chrétiens y sont cordialement invités.

ZAMBÉSIA

Les dames disposées à travailler pour la Mission du Zambèse sont informées que, du 10 au 15 juin, elles trouveront chaque jour, de 10 heures à midi, de l'ouvrage préparé chez Mme Charles Monvert, faubourg du Lac 2.

Pour tout changement

d'adresse, nous prions MM. les abonnés d'indiquer l'ancienne et la nouvelle adresse, afin d'éviter tout retard dans l'expédition du journal.

NOUVELLES POLITIQUES

LA GUERRE ANGLO-BOER

AU PARLEMENT CANADIEN

On mande d'Ottawa à «Paris-Nouvelles» que la Chambre des communes du Parlement canadien a été le théâtre d'un violent incident. A propos d'une demande de renseignements sur la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et Downing street, au sujet du recrutement dans le Dominion de gendarmes pour le Sud de l'Afrique et l'offre de commissions dans l'armée britannique aux officiers et sous-officiers de la milice canadienne, un député, M. Bourassa, a fait une sortie extrêmement violente contre le rôle de la couronne britannique au Transvaal.

Le député du comté de Labelle a déclaré, au milieu des cris de colère poussés par les Canadiens anglais, qu'il insisterait de nouveau, dès la rentrée des Chambres, pour mettre le gouvernement Laurier en demeure de communiquer au Parlement des lettres échangées entre lord Minto, gouverneur général du Canada, et M. Joseph Chamberlain.

M. Bourassa a déclaré qu'il ne pouvait être admis que la couronne britannique disposât des milices canadiennes pour ses entreprises impérialistes, et il proteste d'une façon virulente contre le rôle joué par lord Minto à cette occasion. M. Bourassa est le petit-fils du patriote canadien, François Papineau, le principal organisateur de l'insurrection de 1837 contre les Anglais.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Un télégramme mensonger qui accusait les Boers d'avoir tué de sang-froid, à l'attaque de Vlaakfontein, un officier et un sergent-major et donnait même le nom de cette dernière victime, a été envoyé par trois correspondants anglais, dont l'un est M. Edgar Wallace de la «Daily Mail», et le second représentait l'agence Reuter. Questionné par MM. Dillon et Bryn Roberts, qui désiraient savoir si leurs lettres d'accréditement auprès des armées anglaises d'Afrique du Sud seraient retirées à ces journalistes, M. Brodrick a répondu évasivement. Mais on annonce que lord Kitchener a commencé une sorte d'enquête.

Certains journaux de l'opposition font remarquer que, pour avoir seulement reproduit une nouvelle erronée, défavorable aux armées anglaises, M. Cartwright, directeur des «African News», a été condamné à douze mois d'emprisonnement.

UNE MANIFESTATION

On annonce qu'avant de retourner dans l'Afrique du Sud MM. Meriman et Sauer parleront dans un grand meeting qui sera tenu, le 19 du courant, à Queens'hall, avec le concours d'un grand nombre de parlementaires.

On s'attend à une manifestation grandiose contre la guerre et contre la politique du ministre actuel.

DÉPÊCHES DE LUNDI MATIN

En réponse à une communication de M. Brodrick, lord Kitchener a démenti télégraphiquement la nouvelle datée de Prétoria, le 5, disant que le commando Beyers avait été mis en déroute à Warmbard.

— On mande de Middelbourg au «Standard» que le général Botha est actuellement entre Ermelo et Amsterdam.

— Une dépêche de Londres au «Berliner Tagblatt» dit qu'ensuite d'une entente qui serait survenue entre les puissances de la triple alliance et celles de l'alliance franco-russe et cela vraisemblablement d'accord avec le roi Edouard, une action serait engagée dont la pointe n'est aucunement dirigée contre l'Angleterre, dans le but d'amener une paix honorable pour les Boers et de pouvoir accorder à l'armée anglaise le repos qu'elle désire depuis longtemps.

— M. André De Wet a fait dimanche, à Budapest, une conférence devant plus 10,000 personnes. A l'issue de l'assemblée une résolution a été votée demandant l'arbitrage international.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE

Comme les négociations se prolongent à Pékin sans aucun résultat apparent, il est permis d'accueillir sans trop d'incrédulité la nouvelle de Washington, disant que M. Rockhill vient d'être autorisé par son gouvernement à proposer l'arbitrage du tribunal de la Haye.

Belgique

Le Sénat a discuté vendredi le projet de loi sur les jeux.

L'article 1er du projet de la Chambre, frappant les joueurs, a été repoussé par 53 voix contre 28.

L'article 1er du projet de la commission du Sénat interdisant l'installation des jeux de hasard et punissant de huit jours à six mois de prison et de 100 à 5000 fr. d'amende les exploiteurs de jeux a été adopté à la quasi unanimité.

Enfin le Sénat a adopté par 41 voix contre 35 l'article 8 du projet, accordant aux villes de Spa et d'Ostende le privilège des jeux jusqu'en 1903.

Espagne

Le message que lira aujourd'hui mardi, la régente, à l'ouverture des Cortès, exposera le programme du cabinet: Entretien d'excellents rapports internationaux, équilibre du budget, décentralisation de l'administration municipale, réforme du jury. Le message annoncera que le cabinet a l'intention de modifier le budget des cultes et d'améliorer la situation de l'armée et de la marine, enfin que le gouvernement fera son possible pour rembourser les avances faites par la Banque d'Espagne et qu'il proposera la réforme de l'enseignement.

Russie

On télégraphie de Copenhague, le 5 juin:

Les autorités douanières de Granitza, à la frontière russo-autrichienne, viennent de faire une importante découverte. Par un malentendu, une caisse très grande et très lourde, adressée à une personne de Saint-Pétersbourg, a été ouverte. D'après la lettre de voiture, elle devrait contenir diverses parties de machines à coudre, et, en effet, il en était ainsi; mais il y avait aussi un lot de revolvers, caché sous un fort double-fond. La police croit que beaucoup d'autres boîtes semblables ont passé ainsi à la douane en contrebande, et que cela explique comment, pendant les troubles récents, les émeutiers ont été trouvés en possession de revolvers et autres armes à feu, quoiqu'il soit défendu d'acheter ou de porter des armes sans une permission spéciale.

— On mande de Saint-Pétersbourg à la «Petite République» que onze personnes qui avaient été arrêtées à la suite des derniers troubles ont été condamnées à mort sous l'inculpation d'avoir organisé et dirigé les émeutes de Kieff et de Moscou.

Cuba

Le «Manchester Guardian» reçoit de New-York une dépêche, disant que la tension qui existe entre la convention cubaine et l'administration américaine est devenue grave. Des deux côtés, on s'accuse de mauvaise foi.

On a lu, au conseil de cabinet, la dernière communication des Cubains: c'est un refus d'accepter sans réserves les conditions des Etats-Unis.

Le département de la guerre va envoyer à la Havane, au général Wood, un ordre dont on ne connaît pas encore la nature, mais qu'on croit être une sorte d'ultimatum du genre suivant: la convention cubaine se soumettra sans réserves, sinon elle sera dissoute par les autorités militaires.»

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE

Un terrible drame vient de péniblement impressionner la population de Nancy, où les deux victimes occupaient une situation des plus importantes. M. Bleicher, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, se trouvait samedi après midi dans son cabinet de travail, quand M. Raymond Four, un des pharmaciens les plus connus de la ville, y pénétra. A peine les deux hommes furent-ils en présence, qu'une double détonation retentit. On se précipita vers la pièce où ils se trouvaient. M. Bleicher gisait sur le sol, atteint d'une balle en plein cœur. A ses côtés était étendu M. Four, frappé d'une balle à la tempe. Le meurtrier et sa victime étaient morts sur le coup.

Des premiers renseignements il paraît résulter qu'on se trouve en présence d'une vengeance. Lors d'une inspection faite à la pharmacie de M. Four, un échantillon de quinquina avait été saisi et allait être envoyé au parquet. M. Four rendit M. Bleicher en sa qualité de directeur de l'Ecole de pharmacie, responsable de cet acte. Il s'est affreusement vengé. M. Bleicher, était âgé d'une soixantaine d'années. Son meurtrier avait quarante ans à peine. Ce dernier était arrivé à la Faculté en voiture, en compagnie de sa jeune femme, qui l'attendait devant la porte.

Séquestration. — Sur une plainte venue de Toulouse, le parquet de Lavaur s'est transporté au lieu d'Ensalabert afin d'ouvrir une enquête sur une affaire de séquestration dont se seraient rendus coupables les époux Bertrand. Une jeune fille que Bertrand aurait eue d'un premier lit et qui serait actuellement âgée de trente-cinq ans, aurait été odieusement séquestrée. Le bruit court avec persistance que la malheureuse serait propriétaire de la plus grande partie du domaine d'Ensalabert, du chef de sa mère, ce serait donc l'intérêt qui serait en jeu. La fille Bertrand serait emprisonnée depuis quinze ans. Cette affaire produit dans le pays une profonde émotion.

La population de l'Irlande. — Les résultats du recensement en Irlande viennent d'être publiés. C'est toujours la même lamentable constatation. La population diminue dans des proportions effrayantes. En 1841, l'Irlande comptait 8,196,597 habitants, en 1861, 5,798,967, en 1881, 5,174,836, en 1901, 4,456,546.

Des quatre grandes provinces de l'Irlande, c'est le Connaught, le seul district purement celtique catholique et irlandais, qui a subi la plus forte diminution: 50 % en cinquante ans. Il passe de 1,420,705 habitants en 1841 à 649,635 en 1901.

L'incendie des docks d'Anvers. — Ce sinistre va causer une perturbation grave dans les relations commerciales, car l'entrepôt détruit constituait, en réalité, un magasin général, alimentant toute la place. Les marchandises étaient ensuite réexpédiées dans le monde entier.

Peut-être cet épouvantable sinistre aurait-il pu être évité s'il l'eau n'avait pas fait totalement défaut aux pompiers d'Anvers au début de l'organisation des secours; mais les flammes détruisaient le cinquième étage, et l'eau n'arrivait qu'au premier. Le public indigné a manifesté bruyamment son mécontentement. Une enquête a été ordonnée pour établir les responsabilités.

La douane a perdu ses principales archives et des documents d'une grande valeur. Deux pompiers ont été blessés, l'un par un violent coup de lance, l'autre par la chute d'un paratonnerre. Un caporal des pompiers de Malines a été grièvement blessé en tombant d'un mur de cinq mètres.

On croit que le sinistre est dû à une combustion spontanée.

Un mot de Guillaume II. — Du «Cri de Paris:»

Guillaume II a un tic: à la moindre contrariété, il prend entre le pouce et l'index de la main gauche le lobe de l'oreille droite et tire violemment dessus.

Lors de son séjour en Angleterre, à l'occasion des funérailles de la reine Victoria, l'empereur allemand, en visite chez le duc d'York et de Cornouailles, reçut une dépêche. Elle ne devait pas contenir des nouvelles agréables, car il se mit aussitôt à malaxer son organe auditif. Tout à coup, le fils du duc d'York, le petit prince Edouard-Albert, âgé de six ans, fit:

— Dis donc, «unkly», pourquoi tires-tu sur ton oreille?

— Parce que je suis ennuyé, mon chéri.

— Et tu fais toujours cela quand tu es ennuyé?

— Oui, mon chéri.

— Et quand tu es très ennuyé, qu'est-ce que tu fais?

— Je tire l'oreille d'un autre, fut la réponse.

Est-ce que cet autre serait, par hasard, le chancelier de l'empire?

Choses d'Espagne. — On écrit de Gibraltar:

«Quelques scènes sensationnelles ont eu lieu à Algésiras, dans un combat de taureaux. Algabeno, le fameux toréador, a été sérieusement blessé; il a eu la poitrine percée par la corne d'un taureau. Deux spectateurs espagnols se sont pris de querelle, et l'un d'eux a reçu un coup de poignard mortel. Enfin, Tancredo, qui faisait la «statue», une nouveauté de l'arène, fit un mouvement très visible, qui dissipa l'illusion du taureau; alors, l'animal se rua et le chargea. On dit que Tancredo est mourant. Des milliers de personnes de Gibraltar assistaient au combat.»

Choses d'Amérique. — Un nègre, meurtrier d'un blanc, devait être exécuté à Carrollton (Georgie), mais il avait fait appel du jugement et son exécution avait été ajournée. La foule, irritée de ce retard, a forcé les portes de la prison et a tenté d'enlever le condamné.

Le sheriff, qui se trouvait devant la cellule du prisonnier, a fait feu sur la foule, a tué un homme et en a blessé trois. La foule a tiré à son tour sur le sheriff, mais sans l'atteindre.

Horrible vengeance. — Un fait divers peu commun, conté par l'auteur d'un livre sur la Nouvelle-Zélande:

«Il y avait une fille maorie qui avait été insultée. Ne croyez point qu'il s'agisse de sa pudeur ou de sa vertu. Elle avait eu bataille avec un Anglais qui lui avait lancé une injure dans une rue d'Auckland et injustement l'Anglais l'avait fait mettre en prison.

Quand elle en sortit, elle erra dans les campagnes de la Nouvelle-Zélande, gagna un peu d'argent, finit par échouer comme fille de bar à Honolulu. Et là, dans son «gin-saloon», elle fit la connaissance d'un «détective pour lépreux». C'était un bon métier que le sien: il faut un coup d'œil particulier pour découvrir la lèpre à ses débuts, quand elle ne se révèle encore que par une toute petite tache aux mains, ou moins encore, par un aspect spécial de la peau. Et le lépreux, une fois découvert, était alors envoyé dans une île où il n'y a que des lépreux, l'île démoniaque, Molokaï. A Honolulu, avant le règne des Américains, on ne s'inquiétait guère d'un contrôle médical. Le détective affirmait sur serment qu'un homme avait la lèpre. On embarquait l'homme.

La fille maorie épousa le détective, et ils vivent maintenant heureux, bien heureux, car elle n'a plus rien à désirer. Un jour, en effet, elle a vu entrer dans son bar l'homme qui l'avait insultée. Il était ivre, pauvre, malade de scorbut et d'alcoolisme. Le soir, dans le secret de la chambre conjugale, la Maorie parla à son époux.

Et c'est bien simple: aujourd'hui, l'Anglais est à Molokaï, avec les lépreux, et il est devenu lépreux, et personne ne peut plus dire s'il ne l'était pas à son arrivée, puisqu'il l'est maintenant.

C'est ainsi que la Maorie s'est vengée. Elle s'appelle Paturi. Son cœur est affermi dans la joie.»

Pour une jambe de bois. — Il se plaide, en ce moment, devant la cour suprême de Chicago, un cas de divorce dont le motif est des plus curieux, mais aussi des plus rares. Une femme demande le divorce contre son mari parce qu'il a une jambe de bois. La plaignante a cru, grâce au mensonge de son mari, que celui-ci était boiteux à la suite d'une entorse; il s'était légèrement blessé à la cheville. Il n'y avait donc pas de motif, de la part de la plaignante, pour ne pas aimer son futur mari. Mais, après le mariage, elle s'est aperçue qu'il n'avait pas du tout de cheville. La duperie était trop forte; de là, une demande en divorce, les affections de la dame ne pouvaient se porter sur un homme à la jambe de bois.

«Avant mon mariage, a dit la plaignante, j'ai demandé à mon mari pourquoi il était boiteux. Il m'a répondu qu'il s'était sérieusement foulé le pied, mais qu'il espérait être bientôt guéri. Je l'ai cru sur parole et je me suis mariée. Hélas! je n'ai pas tardé à m'apercevoir que mon mari, ayant eu la jambe coupée, avait été obligé de la remplacer par une jambe de bois.»

Télescopé et dynamité. — On mande de New-York que dimanche soir, près de Witthall, un train de marchandises a été télescopé par un autre train. Les derniers vagons du train de marchandises contenaient de la dynamite. Une formidable explosion s'est produite. Plusieurs vagons ont été détruits. Six employés ont été tués et trois blessés. La commotion a été si terrible que toutes les vitres de Witthall ont été brisées. Le choc a été ressenti à 30 milles à la ronde.

NOUVELLES SUISSES

ZURICH. — Mercredi, à Riesbach, faubourg de Zurich, deux jeunes garçons jouaient avec un fusil à vent. L'un d'eux voulait montrer à son camarade le maniement de cette arme. Par malheur, celle-ci était chargée, le coup partit et le camarade — âgé de treize ans — tomba frappé à la tête. Il est mort peu d'heures après.

THURGOVIE. — Un nommé Antoine Ackermann, récemment décédé à l'asile des indigents de Breiten, à Willisau, a légué à l'établissement 1,200 francs dont les intérêts doivent être employés à faire, à perpétuité, quatre fois par an, suivant le bon plaisir de la vénérable sœur directrice, une distribution de saucisses aux pensionnaires de la maison.

SAINT-GALL. — Il y a quelques jours, un jeune homme de seize ans, employé chez un meunier des environs de Saint-Gall, conçut le détestable projet de vider la caisse de son patron. Il connaissait parfaitement les êtres de la maison, il savait où, après la fermeture des bureaux, le meunier cachait ses clefs; il connaissait à merveille, chaque soir, le contenu du tiroir, dont l'opération lui parut aussi aisée que rémunératrice. Fort de cette conviction, notre gamin se confia à un camarade qui lui aida dans l'accomplissement du forfait. Ainsi, dans la nuit de samedi à dimanche, le coup était fait et 1,100 fr. tombaient dans les mains de ces jeunes cambrioleurs. Le lendemain déjà l'auteur principal se faisait prendre et le complice, sentant que l'atmosphère saint-galloise lui devenait pernicieuse, prenait le train pour Zurich. Hélas! le téléphone marche plus vite que la vapeur et, arrivé à Winterthour, notre fugitif — qui avait entraîné avec lui un autre gamin de quatorze ans — était accueilli, en gare, avec empressement par un superbe gendarme et conduit en lieu sûr.

GRISONS. — On vient de découvrir près d'Obervatz, sur la rive droite de l'Albula, les ruines d'un manoir féodal qu'un éboulement avait sans doute détruit et recouvert. On croit que ce castel appartenait à la puissante famille des barons de Vatz et de Nivaigl, qui fut souveraine de ce pays du XIe au XIVe siècle. On a retrouvé des ossements et des monnaies, et le gouvernement grison va entreprendre des fouilles savamment conduites, dans ces amas de roches et de murs écroulés.

VAUD. — Mardi, une brave (?) Fribourgeoise s'en venait à Vevey, munie d'un vaste panier contenant force victuailles: lapins, œufs, grenouilles, etc., etc., qu'elle offrit dans les maisons particulières, après en avoir écoulé une partie au marché. Une bonne ménagère, comptant préparer un régal à son mari et à son fils, et leur offrir la surprise d'une excellente gibelotte, choisit dans le panier l'un des plus beaux et des plus gros lapins qu'il contenait, ce, pour le prix modique de deux francs. Lorsque ses gens rentrèrent au logis, elle ne put garder son secret, et leur exhiba de suite son achat. O horreur! les doutes les plus atroces s'élevèrent immédiatement dans l'esprit des assistants sur l'authenticité de l'animal vendu, le fils affirmant que c'était un matou, et le père disant qu'il n'en pouvait rien affirmer, mais qu'en tout cas ce n'était pas un lapin.

On courut enfin chez le vétérinaire le plus voisin, lequel, après examen de la bête, déclara que ce qu'on avait pris pour un lapin de garenne n'était autre chose qu'un... vieux chien.

Plainte fut portée, et la Fribourgeoise en faute s'est entendue condamner vendredi par le tribunal de police à six francs d'amende pour escroquerie. Elle affirmait qu'en sa qualité de revendeuse elle avait elle-même été trompée par son premier vendeur. Malheureusement pour elle, elle n'a pu en indiquer le nom au tribunal.

— Les ouvriers du tramway Vevey-Chexbres se sont mis en grève lundi matin. Ils demandent à être traités moins grossièrement par les entrepreneurs ita-

liens, à ne pas être obligés de prendre leur nourriture dans la cantine des entrepreneurs et que leur salaire soit porté de 31 à 35 centimes par heure.

— Dimanche matin, à 5 h. ¼, pendant un orage, la foudre a tué à Chavanne-le-Chêne, près d'Yverdon, un agriculteur nommé Aimé Saugy et deux pièces de bétail, et a allumé un incendie qui a complètement détruit la ferme.

GENÈVE. — En réponse à une lettre d'une maison de banque de Genève, qui avait reçu deux faux billets de 100 fr. chacun, et en réclamait le remboursement à la banque de France, celle-ci a répondu qu'elle ne pouvait faire droit à cette demande, que la Banque de France est tenue au remboursement des billets émis par elle, mais ne peut être rendue responsable des spécimens frauduleusement imités et mis en circulation par des contrefacteurs; que ce serait donner une véritable prime à la contrefaçon que d'admettre le principe d'une indemnité pour des billets faux.

Cela coule de source.

— Les individus arrêtés comme impliqués dans le fameux vol de bijoux et d'argent commis récemment aux environs de Florence (Italie), sont au nombre de neuf. Quatre sont écroués à Genève et cinq à Florence.

Après de nombreux interrogatoires, les individus arrêtés à Genève ont déclaré qu'ils n'avaient fait que receler l'argent et les bijoux dérobés. Ils ont désigné les individus qui, selon eux, seraient les auteurs de ce vol, accompli avec l'aide d'un employé de la famille W.. victime du vol. On ne sait encore si les malfaiteurs disent vrai.

CANTON DE NEUCHATEL

Grand Conseil. — M. D.-L. Favarger, nommé président de tribunal, a été confirmé dimanche comme député du Locle, par 233 voix sur 233 bulletins valables.

L'orage de dimanche. — Voici quelques détails encore sur cet orage:

Le déraillement qui a eu lieu entre Neuchâtel et Bienne s'est produit en face de la chapelle de Combes, peu avant l'arrivée au Landeron du train parti de Neuchâtel à 4 heures, en raison du limon et des pierres dont un torrent descendant de Combes avait encombré la voie. La machine a versé sur le côté gauche. C'est, paraît-il, au sang-froid du mécanicien K. et du chauffeur M., tous deux du dépôt de Bienne, que l'on n'a pas eu à déplorer un malheur. Aussi les voyageurs ont-ils spontanément recueilli entre eux une vingtaine de francs, qu'ils ont remis en faible témoignage de reconnaissance au personnel du train. Des trains de secours ont été envoyés de Bienne et de Neuchâtel et, après 1 ½ heure d'attente, sous une pluie battante et dans une boue épaisse, le transbordement s'est opéré.

En passant dans l'après-midi devant Douanne, un voyageur de Neuchâtel, a vu l'eau sortir des fenêtres du premier étage des maisons voisines de la roche.

Une autre personne de Neuchâtel, qui avait pris à Lignières, la diligence arrivant au Landeron vers 4 heures, nous a dit que sur la route les chevaux avaient de l'eau et de la boue jusqu'au poitrail, que l'eau pénétrait dans la voiture par le bas des portières et que le postillon, les bras devant sa figure, essayait de se garantir d'une abondante grêle.

Asile des Billodes. — Le total des dons reçus par le comité central de secours pour la reconstruction de l'Asile des Billodes, se monte à 89,210 fr. 41.

Fête cantonale de chant. — Le «guide programme» publié par le comité d'organisation vient de paraître. Il contient des détails circonstanciés sur Cernier et sur la fête de dimanche. On y lira aussi avec un grand intérêt un article sur la société des chanteurs neuchâtelois et d'instructives notices sur les sociétés participantes. Des illustrations ornent cette brochure d'une cinquantaine de pages.

Militaire. — La course de trois jours de la IIe école de recrues à Colombier a commencé hier matin. Elle devait conduire le bataillon par la Vue des Alpes à la Ferrière et le second jour aux Breuleux. Le retour aura lieu par Saint-Imier, le Pâquier, les Hauts-Geneveys, de là en train jusqu'à Chambrelien.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil général de la Commune

Séance du 10 juin 1901

Bibliothèque. — A la suite d'une étude à laquelle s'est livrée la commission de la Bibliothèque publique, le besoin absolu a été reconnu d'apporter à l'organisation de celle-ci divers changements qui permettront à cet établissement de rester à la hauteur de ce qu'une ville universitaire se doit à elle-même.

Il convient d'abord que la bibliothèque soit ouverte six jours et non plus cinq par semaine; qu'elle ait une salle de lecture utilisable pendant trois heures consécutives au minimum par les travailleurs et cela dans les conditions de tranquillité et de commodité requises; qu'elle ait une salle spéciale pour les échanges de livres; qu'elle possède un service de lectures populaires avec formalités réduites; que le personnel attaché à la Bibliothèque ne soit pas entièrement absorbé par le service du prêt ou de la salle de lecture.

Il est bon, en effet, de savoir que la Bibliothèque contient 120,000 volumes et qu'en 1900 il en a été prêté 11,000 à un total de 5466 lecteurs. Quel temps reste-t-il alors au bibliothécaire pour chercher à accroître la Bibliothèque, dresser un plan méthodique d'acquisitions, effectuer celles-ci dans les meilleures conditions en dépouillant les catalogues spéciaux, pratiquer des échanges avec d'autres bibliothèques en utilisant les doublets, provoquer les dons et les classer une fois reçus, tenir les registres à jour et dresser les catalogues sans lesquels un tel établissement manquerait en partie son but.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil communal propose l'adoption d'un arrêté portant création d'un poste de directeur de la Bibliothèque de la ville avec traitement de 3600 fr. au minimum et 4000 fr. au maximum, l'inscription au budget de 1901 d'un crédit de 1800 fr. pour le traitement de ce fonctionnaire pendant le second semestre et un réglement général de la Bibliothèque entraînant l'abrogation des règlements antérieurs. Ce règlement prévoit, outre le poste de directeur, un ou plusieurs bibliothécaires ou sous-bibliothécaires.

Ajoutons que le budget de la Bibliothèque est à Genève de 50,000 fr.; à Bâle, de 45,200 fr.; à Lausanne, de 34,000 fr.; à Neuchâtel, de 6960 fr. dont 3500 fr. seulement pour les traitements.

Ce projet est renvoyé à l'étude d'une commission. Celle-ci est composée de MM. Eug. Borel, Magnin, Erh. Borel, Bovet, Petitpierre, Godet et Porret.

COMPTES ET GESTION DE 1900

La discussion est ouverte sur le rapport de la commission.

M. de Chambrier parle de la station électrique centrale. Il établit que les retards apportés à la création de cette usine ne sont pas imputables à la commission qui étudia la question, et il désire des explications du Conseil communal à ce sujet. Il est surpris que la direction des services industriels n'ait encore fait aucune proposition concernant l'amélioration de la ligne aérienne et de l'usine des Clées. Il attend toujours qu'on fasse les dépenses nécessaires aux jaugages du débit de la Reuse; une dépense de 10,000 fr. n'est pas trop grande vis-à-vis des intérêts engagés, qui dépassent 2 ½ millions de francs.

M. Hartmann, directeur des services électriques, répond quant à l'usine centrale que le retard provient des tractations engagées avec la compagnie des tramways; quant à la ligne primaire, que les frais sont trop considérables pour être décidés légèrement; quant aux jaugeages, que les travaux sur le palier moyen doivent être entrepris par les trois communes intéressées.

L'orateur, rappelant quelques passages du rapport de la commission de gestion, exprime le regret que celle-ci n'ait pas présenté de propositions pour assurer la bonne marche financière des services administratifs, marche au sujet de laquelle elle émet une opinion non exempte d'appréhension. Il lit en outre un assez long mémoire justificatif, en opposition aux observations de la commission sur des points de détail et se résume en demandant à la commission de sortir de son rapport certains points relatifs au service de l'électricité (ligne primaire, usine des Clées, compte de profits et pertes).

M. A.-L. Jacot, secrétaire communal, conteste que son mandat en matière d'instruction publique soit aussi étendu que l'a déclaré la commission. C'est à la commission scolaire qu'il appartient de prendre certaines initiatives, etc.

M. de Pury, directeur des finances et domaines, estime exagéré ce que la commission a dit de l'état de la ferme de la Petite-Joux et de l'exploitation des forêts.

M. Ed. Petitpierre, rapporteur, ne voit pas dans quelle mesure et pourquoi la commission supprimerait certaines parties de son rapport. Elle a travaillé aussi bien qu'elle a pu, en mettant en lumière certains faits qui lui ont paru intéressants. Elle devait dire, en particulier, que le service électrique pourrait être d'un meilleur rendement.

En matière scolaire, elle estime que le Conseil général doit avoir un rôle plus important que la transmission au Conseil général des demandes du Conseil communal.

M. Lambelet, président de la commission, maintient le droit des commissions à faire leur travail et à rédiger leurs rapports comme elles l'entendent. Libre au Conseil communal de faire imprimer les observations de ses membres à la suite du rapport de la commission.

Touchant la situation financière des services industriels, sur laquelle la commission présentera une étude spéciale, il importe d'apporter les modifications qui placeront ces services sur le même pied que des maisons de commerce. C'est ce que la commission veut et a voulu dire, tout en rendant hommage à M. Léopold Dubois qui a attiré l'attention de tous sur ce point.

M. Godet ne peut pas donner une approbation complète à la gestion du Conseil communal. Celui-ci a pris vis-à-vis d'édifices publics des libertés au sujet desquelles il convient de faire des réserves. On ne doit pas pouvoir modifier l'aspect d'une ville sans consulter ou le Conseil communal ou la commission des travaux publics.

M. Porchat déclare que cette commission est réunie plus souvent que ne le prévoit le règlement.

M. Benoit dit qu'il n'est pas l'auteur responsable de l'enlèvement de certaines fontaines.

M. Bovet proteste contre la manière dont la commission d'impôt en use vis-à-vis de contribuables qui ont déclaré leur avoir et dont les affirmations ont été traitées avec un parfait mépris. Il prie le directeur des finances d'être l'expression de cette opinion dans le sein de la dite commission.

M. Etienne s'associe à cette protestation. Il ajoute que l'inspecteur des contributions s'est conduit d'une façon tout à fait inconvenante.

M. de Pury fait remarquer que la question est plutôt d'ordre cantonal. L'inspecteur des impôts a agi comme il a cru pouvoir le faire; s'il avait cité toutes les personnes dont il suspectait la déclaration, il aurait dû en entendre 20,000 (sic).

M. Erh. Borel questionne sur la question du chemin d'accès à la gare de Serrières.

M. Hartmann répond que le J.-S. montre toujours son manque habituel de bonne volonté.

M. Magnin ne comprend pas qu'on fasse payer à la gare de Serrières un droit aux personnes qui utilisent la route et non le plan incliné pour amener des marchandises en gare.

M. de Meuron attire l'attention sur le passage du rapport de la commission relatif aux postulats non exécutés ou en voie d'exécution.

M. Hartmann dit que la question soulevée par M. Magnin est du ressort du département fédéral des chemins de fer, et M. Benoit ajoute que le Conseil communal est impuissant à cet égard.

M. Eug. Borel parle de la route des Parcs. Il désire savoir à quel point l'on en est.

M. Porchat donne à M. de Meuron des explications satisfaisantes. Il répond à l'orateur précédent que le Conseil communal s'est associé à d'autres communes pour demander l'établissement de route cantonale unissant Peseux à la Coudre, Hauterive et Saint-Blaise. Les études y relatives sont très avancées.

M. Bouvier ne comprend pas que le passage sous voie à la Boine soit encore à l'étude. Il y a 13 ans que le Conseil général avait décidé l'établissement d'un tel passage pour piétons.

M. Eug. Borel dit que les pétitionnaires demandent un passage carrossable.

M. Krebs fait ressortir la nécessité d'une route partant du contour du Rocher pour aboutir aux maisons occupant le pied de la forêt le long des Fahys.

M. Porchat répond qu'un projet de tracé de cette route est achevé et sera soumis incessamment au Conseil général.

La discussion est close. Les comptes de 1900 sont approuvés à l'unanimité. Le boni de 48,000 fr. est affecté suivant les propositions de la commission.

La gestion de 1900 est également approuvée par 32 voix contre une (M. Godet.)

Les comptes des fonds spéciaux pour 1900 sont approuvés de même.

Budget des écoles. — Des crédits supplémentaires, au montant total de 1287 fr. 50 sont votés en faveur de l'école d'horlogerie et de petite mécanique.

Agrégation. — Sur le rapport de la commission, l'agrégation est accordée à MM. Nicolas Roser et famille, et Jean Roser, Allemands.

TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET FROEBELIENNES

M. A. Calame développe la motion présentée avec quelques collègues pour demander au Conseil communal une étude et un rapport sur la possibilité d'améliorer la situation des institutrices et des instituteurs. Les premières ont un traitement initial de 1200 fr. et les seconds de 2000 fr.; au bout de quinze ans, les institutrices arrivent à gagner 1600 et les instituteurs 2600 fr. Ce gain est évidemment insuffisant. Il en résulte qu'ils cherchent à gagner davantage en donnant des leçons particulières ou à entrer dans un enseignement supérieur: sur 20 instituteurs de Neuchâtel, il y en a actuellement 6 qui étudient en vue du brevet secondaire et 3 ont obtenu un congé dans ce but.

Cela est fâcheux. D'ailleurs, il est notoire que Neuchâtel ne paie pas son personnel enseignant aussi bien que nombre d'autres villes suisses. Ce que les motionnaires demandent constituerait une charge annuelle de 15,000 fr. pour la commune. Et le point de vue des motionnaires ne serait pas désavoué par David de Pury, qui l'avait prévu dans son testament. Son adoption aurait aussi ce résultat heureux de nous permettre un choix désirable à faire lors de la nomination des instituteurs. Au surplus, un point domine le débat: celui de l'équité et dès lors rien ne doit sembler trop cher.

M. Eug. Bouvier appuie la motion en recommandant au Conseil communal de veiller à ce que les instituteurs et institutrices soient mis sur le même pied, quel que soit le degré de la classe qu'ils dirigent.

M. Magnin parle dans le même sens en soulignant les injustices de la loi de 1889 à propos de la haute paie cantonale, qui permet par exemple qu'une institutrice ayant 17 ans de service à Neuchâtel touche moins qu'une jeune institutrice n'ayant que 5 ou 6 ans de fonctionnement.

M. Eug. Borel explique que la commission scolaire s'est sentie mal placée pour proposer une mesure grosse de conséquence financière. Mais cela ne veut pas dire que cette mesure ne soit pas bonne; en ce qui le concerne, l'orateur s'y rallie. Il lui paraît évident que le canton de Neuchâtel n'a pas fait pour l'enseignement primaire les sacrifices consenti pour l'enseignement secondaire ou professionnel. On demande et l'on demandera toujours davantage des instituteurs primaires; il faut leur donner un équivalent. L'Etat ne peut pas tout faire; c'est aux communes d'y remédier.

M. Petitpierre ne doute pas de la prise en considération de la motion. Il désirerait que l'étude de celle-ci s'étendît aux maîtres spéciaux et portât sur les différences qui sont faites dans l'enseignement du chant, entre écoles de divers quartiers.

La motion est adoptée.

ÉMPLOYÉES DE MAGASINS

M. Etienne développe sa motion tendant à ce qu'il soit fait une adjonction au règlement de police communal, pour mettre les demoiselles de magasins dans la possibilité de s'asseoir de temps en temps dans les locaux de vente.

Pour parer au surmenage du personnel féminin, le motionnaire propose une stricte surveillance de l'application de la loi cantonale d'avril 1901 qui a trait au personnel féminin échappant à la loi sur les fabriques. Il demande l'affichage de cette loi dans les locaux concernés; une enquête sur les amendes dont certain grand magasin frapperait son personnel, sur la durée du travail de bureau, sur celle du travail dans les auberges, sur le repos du dimanche.

M. Benoit, directeur de police, déclare que la loi invoquée n'est pas encore exécutoire. Dès qu'elle le sera, le Conseil communal prendra toutes les mesures de surveillance voulues. L'orateur est favorable à la motion si son auteur veut bien ne pas demander de modification au règlement communal.

M. Ed. Petitpierre est sympathique à la motion, mais il attire l'attention sur le risque qu'on peut faire courir aux employées d'être remplacées par des hommes.

M. Eug. Borel doute qu'une commune soit compétente pour décider que des employées pourront s'asseoir.

M. Porret estime que le texte de la motion peut conduire à une décision illégale.

M. Eug. Borel dépose un amendement invitant le Conseil communal à étudier les moyens d'assurer l'exécution complète de la loi de 1901 dès son entrée en vigueur.

Le Conseil adopte la motion ainsi amendée, à laquelle M. Etienne s'est rallié.

INTERPELLATION

M. Etienne a déposé une demande d'interpellation au sujet de la position du directeur de l'Ecole de commerce.

Il la développe en disant d'abord que la commission du budget de 1901 trouvait qu'avec 7000 fr. de traitement le directeur de l'Ecole en question ne pouvait décemment donner des leçons encore pour 1200 fr. au gymnase et à l'école normale.

Actuellement, ce fonctionnaire reçoit encore 7000 fr. comme directeur; c'est joli. Mais le directeur continue de donner des cours en dehors de l'école de commerce. Pourquoi? L'année scolaire se termine au mois d'avril à l'école normale, et pourtant le directeur de l'école de commerce y continue ses leçons.

M. A.-L. Jacot fait au nom du Conseil communal la déclaration que ce corps s'en tient au postulat adopté par le Conseil général et que l'étude demandée est en bonne voie. C'est sur le conseil de la commission de l'Ecole de commerce que son directeur continue de donner quatre heures de leçons par semaine à l'école normale. Et le Conseil communal a approuvé cela.

M. Gauchat déclare que les Neuchâtelois ne comprendront jamais pourquoi un directeur d'école auquel le temps manque pour enseigner dans son école trouve le temps de le faire dans une autre école. Il estime que le directeur en question aurait dû marquer plus de déférence au Conseil général, bien qu'il trouve dans sa commission le grand appui d'amis très personnels et dont l'influence collective est considérable.

M. Etienne se demande où l'on en arriverait si d'autres personnes prenaient les mêmes libertés que le directeur de l'Ecole de commerce et comment il se fait qu'on tolère une situation irrégulière. Il y a ici un abus auquel on doit mettre fin, d'autant que c'est d'une manière insidieuse et lente qu'on est arrivé à constituer au fonctionnaire visé une position financière extraordinaire pour Neuchâtel et qui eût dû lui paraître suffisante.

M. A.-L. Jacot conteste que le Conseil communal ait usé d'une procédure dilatoire et qu'il ait eu tort de considérer le postulat de la commission comme un tout.

Session close.

Tir. — On nous apprend que les carabiniers du Stand de Neuchâtel viennent de remporter la seconde couronne au concours intercantonal de groupes au tir de la ville de Zurich.

Société de musique de Serrières. — Sur le désir exprimé par la population de Serrières, la société l'«Avenir», donnera quatre concerts publics sur les places du village plutôt qu'au pavillon de musique à Neuchâtel. Ces concerts auront lieu à 8 ½ h. du soir, les jeudi 13 juin, 11 juillet, 1er août et 22 août.

En cas de mauvais temps, ils seront renvoyés aux premiers jours de beau.

Armourins. — L'initiative de reconstituer la musique des Armourins a obtenu une réussite qui fait espérer aux organisateurs d'excellents résultats par une collecte qu'ils projettent.

Cirque national suisse. — Brillante représentation, hier soir, rehaussée par les tours d'adresse à la carabine et au revolver du directeur Martin, qui a conservé la sûreté d'œil et le calme pour lesquels il est connu.

Nous avons parlé hier des jongleurs japonais; ils continuent à faire l'étonnement du public, de même que les frères Lextons, qui sont simplement prodigieux aux barres fixes. Il succédaient à un athlète-équilibriste tout à fait fort en son genre, soit en servant de support à une longue perche au bout de laquelle un jeune homme fait des exercices gymnastiques variés.

Et le chien qui accomplit des sauts périlleux! et les clowns musicaux, donc! Et la gracieuse personne qui paraît si à l'aise sur son fil tendu! Mentionnons tout cela au moins, de même que le dressage en haute école dirigé par M. Price. Il y en a pour tous les goûts et pour une longue soirée.

Un triste accident est arrivé hier après midi au passage sur voie du sentier des Parcs, à Champ-Coco. Le train partant de Neuchâtel pour Lausanne à 1 h. 55 a tamponné le nommé S. manœuvre, si grièvement qu'il est mort en arrivant à l'hôpital. Le défunt était marié et père de deux enfants.

On nous écrit à ce propos:

«C'est un hasard que ce soit le premier accident arrivé à cet endroit si fréquenté et absolument négligé; en effet, aucune barrière n'existe, et il est à espérer que maintenant les mesures nécessaires seront prises.

Signalons, par la même occasion, le danger que présente le chemin aboutissant des Parcs à la gare du Vauseyon, et où bien des malheurs pourraient se produire.

Attendra-t-on, suivant l'usage, qu'il y ait des accidents à déplorer pour prendre les précautions voulues au moment du passage des trains?» D.

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 10 juin.

La commission du Conseil national pour le nouvel armement de l'artillerie présente les propositions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est invité à continuer les essais pour le nouvel armement de l'artillerie de campagne, à l'effet d'étudier à nouveau le canon avec recul de la bouche à feu et de le comparer au type muni de la bêche élastique;
2. Il est ouvert au Conseil fédéral pour 1901 un crédit de 200,000 fr. destiné à payer les frais de ces essais;
3. Si ces essais nécessitent d'autres dépenses, le crédit correspondant devra être inscrit au budget ordinaire de 1902.

Berne, 10 juin.

Conseil national. — Le Conseil national aborde l'examen du compte d'Etat pour 1900. M. Wild présente le rapport général. La commission constate avec satisfaction que les comptes et la caisse ont été tenus avec la plus grande exactitude et la plus grande conscience. Elle fait en outre observer que malgré la diminution des recettes, la situation financière de la Confédération ne donne lieu à aucune inquiétude, mais qu'on sera forcé d'user de modération dans les dépenses dans les années qui vont suivre.

Les différents chapitres sont approuvés sans discussion. Les chapitres des dépenses de l'administration générale du département politique, du département militaire, du département de justice et police et de l'intérieur sont adoptés. La séance est levée à 6 h., et la suite renvoyée à demain mardi.

Le Conseil fédéral annonce la conclusion de la convention de rachat avec le Nord-Est, et demande aux bureaux des deux Conseils de nommer les commissions, pour que la ratification par l'Assemblée fédérale puisse avoir lieu éventuellement dans une session d'automne.

Berne, 10 juin.

Conseil des Etats. — Le Conseil des Etats continue l'examen du rapport de gestion de 1900 au Département des postes et des chemins de fer. M. Wyrsch rapporte. Au chapitre exploitation des chemins de fer, M. Usteri présente et motive une proposition tendant à ce que le Conseil fédéral soit invité à examiner s'il n'y a pas lieu, dans l'intérêt du petit trafic, d'autoriser sous certaines conditions, le croisement à niveau des chemins de fer à voie normale et des chemins de fer à voie étroite. Une longue discussion s'engage à ce propos. Le département des chemins de fer estime qu'il faut autant que possible éviter de recourir à cette mesure. La motion Usteri est repoussée par 20 voix contre 8. Le Département est liquidé. Le Conseil fédéral donne communication du contrat de rachat passé avec le Nord-Est. Il demande qu'on procède dès maintenant à la nomination de la commission chargée d'examiner cette question, de façon à ce qu'elle puisse être traitée dans une session extraordinaire d'automne. Demain recours sur les graisses de cuisine. Suite du rapport de gestion.

Berne, 10 juin.

Le Conseil fédéral a discuté dans sa séance de lundi matin le projet relatif à la subvention de la Confédération à l'école primaire, mais n'en a pas encore terminé l'examen.

Zurich, 10 juin.

La commission spéciale nommée par le président du conseil d'administration de la compagnie du Nord-Est a décidé lundi, par cinq voix contre deux et trois abstentions, et après une discussion qui a duré quatre heures, de recommander au conseil d'administration la ratification du contrat de rachat avec la Confédération.

Nyon, 10 juin.

Une demoiselle de 52 ans, Marie Lenoir, de Rossinière, qui était en séjour à la Chaumette, près d'Arzier, et qui avait disparu depuis vendredi, a été retrouvée lundi après midi, le crâne fracassé, au pied d'une paroi de rochers, d'où elle était vraisemblablement tombée pendant une promenade.

Lyon, 10 juin.

Des dépêches d'Epinal, de Gap et de Niort signalent de véritables cyclones et des dégâts importants causés par la grêle. Il y a eu plusieurs accidents de personnes.

Carmaux, 10 juin.

La nuit dernière, la population de Carmaux a été réveillée par le tocsin. Par suite d'une crue subite, le Céron avait inondé toute la vallée, causant des dégâts considérables. La terreur a été grande parmi les riverains. On ne signale heureusement aucun accident de personne. Plusieurs ponts ont été endommagés.

Rome, 10 juin.

A la Chambre, M. Chiesi développe son interpellation au ministre des affaires étrangères, au sujet des fréquentes expulsions des ouvriers italiens en Allemagne et au sujet du manque d'assistance des consuls italiens dans les lieux où les expulsions se sont produites, et dans les pays traversés par les expulsés. Il rappelle à ce propos les faits rapportés récemment et qui se sont produits en Suisse.

M. Prinetti dit que ces faits sont effectivement douloureux, mais heureusement rares. Du reste, les ouvriers en question ont été rapatriés et nullement expulsés. Le gouvernement ne peut rien y faire, les dépenses étant à la charge du gouvernement qui ordonne le rapatriement.

M. Prinetti relève ce qui a été fait par le consul italien du Luxembourg en faveur des ouvriers italiens séjournant dans ce pays et qui ont dû être rapatriés. Le ministre ajoute que la faute de ce pénible voyage ne revient pas au gouvernement italien à qui le rapatriement n'incombait pas. Enfin le ministre prend la défense du consul italien au Tessin. (Applaudissements.)

La Canée, 10 juin.

D'après la décision prise par la Chambre de charger le président de soumettre aux consuls les vœux réclamant l'annexion, le prince a soumis officiellement ce décret aux consuls, et ces derniers ont refusé catégoriquement de le recevoir.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA *Feuille d'Avis*)

Berthoud, 11 juin.

Dimanche et lundi s'est réunie à Berthoud, sous la présidence de M. Hauer, maître secondaire à Schwanden (Glaris), la troisième conférence suisse pour le régime des idiots.

Une centaine d'instituteurs, de médecins, de directeurs d'établissements et de délégués d'autorités fédérales, cantonales ou communales de toute la Suisse y assistaient.

L'assemblée a entendu deux rapports présentés par le Dr Ganguillet, à Berthoud, et le Dr Guillaume, directeur du bureau fédéral de statistique.

Berlin, 11 juin.

Suivant le «General Anzeiger», le congrès socialiste allemand se réunira la troisième semaine de septembre à Lubeck.

Francfort, 11 juin.

On mande de Bucarest à la «Gazette de Francfort» qu'une trombe d'eau a détruit nombre de maisons et causé plusieurs morts à Galatz.

Londres, 11 juin.

La «Press association», dément que Mme Botha ait été reçue au colonial office et par lord Roberts.

A la Chambre des communes, M. Dillon questionne le gouvernement au sujet des fausses nouvelles venues du Sud de l'Afrique et demande que les journaux puissent, sans distinction de nuance politique, y envoyer des correspondants.

M. Brodrick répond que la question des correspondants concerne lord Kitchener. A une autre question, il répond que la censure a le devoir de ne rien laisser passer qui puisse renseigner l'ennemi.

Yokohama, 11 mai.

Le maréchal Waldersee est arrivé à Tokio. L'empereur le recevra aujourd'hui.

Madame Marguerite Ribaux née Mermoud, Monsieur et Madame Charles Ribaux-Gottreux, Monsieur et Madame Clément Ribaux-Paris, Monsieur et Madame Fritz Ribaux-Paris et leurs enfants, à Bevaix, Monsieur Paul Ribaux, à Rutherglen (Australie), Monsieur et Madame Eugène Ribaux-Comtesse et leur enfant, à Bevaix, les familles Ribaux, Mermoud, Jacoud, Dind, Mellier, Baillod, Matthey et Dubois, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, grand-père, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Frédéric RIBAUX

que Dieu a rappelé à lui aujourd'hui, à l'âge de 68 ans, après une pénible maladie.

Bevaix, le 8 juin 1901.

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu.

Matth. V, 9.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu à Bevaix, mardi 11 courant, à 1 heure après midi.

Madame Marie Bachmann née Burkardt et ses enfants, Emma, Louis, Rose et son fiancé, Madame et Monsieur Marchand-Bachmann et leur enfant, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Bachmann, Hämmerli, Etter, Burkardt, Wyss, Feissly, Botteron et Leschot, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Louis BACHMANN

que Dieu a retiré à Lui, aujourd'hui, à l'âge de 62 ans 3 mois, après une courte maladie.

Saint-Blaise, le 10 juin 1901.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu le mercredi 12 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Bourse de Paris, du 10 juin 1901.

(Cours de clôture)

3% Français	101.20	Bq. de Paris.	1098.—
Consol. angl.	93.06	Créd. lyonnais	1032.—
Italien 5%	97.72	Banque ottom.	551.—
Hongr. or 4%	101.—	Bq. internat.	384.—
Brésilien 4%	70.50	Suez	3754.—
Ext. Esp. 4%	71.42	Rio-Tinto	1423.—
Turc D. 4%	25.05	De Beers	833.—
Portugais 3%	25.90	Ch. Saragosse	261.—
Actions		Ch. Nord-Esp.	182.—
Bq. de France.	—.—	Chartered	85.—
Crédit foncier	670.—	Goldfield	196.—

Bulletin météorologique — Juin

Les observations se font à 7 ½ heures, 1 ½ heure et 9 ½ heures.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

DATE	Tempér. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre Moyenne	Eau tombée	Vent domin. Dir.	Force	Etat du ciel
10	14.7	14.0	22.0	719.8	13.1	var.	faibl.	couv

11. 7 ½ h.: 14.9.

Du 10. Temps orageux au N.-O. à partir de 10 ½ heures du matin. Orage éclate sur nous à midi ½ durant jusqu'à 1 ½ heure, avec forte pluie d'orage intermittente de 11 ¾ à 2 heures. Le ciel s'éclaircit par moments le soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

(Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 715,9mm)

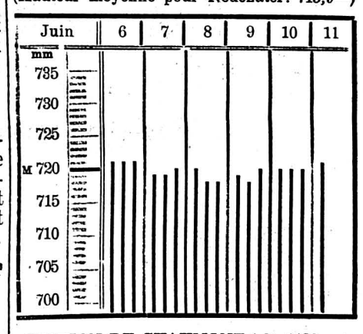

STATION DE CHAUMONT (alt. 1128 m.)

8	18.8	10.4	25.5	666.9, —	var.	moy	var.
9	11.3	9.5	15.8	666.3 52.4	»	»	nuag

Du 8. Alpes voilées. Soleil le matin jusqu'à 2 heures. Ciel se couvre à midi. Orage et tonnerre au S. et au N.

Du 9. Pluie pendant la nuit. Soleil jusqu'à midi. Fort orage de 2 heures à 5 heures avec forte pluie et grêle. Nouvel orage de 7 heures à 8 heures, puis brouillard intense et pluie.

7 heures du matin

	Altit.	Temp.	Barom.	Vent.	Ciel.
9 juin	1128	12.8	667.8	O.N.O.	nuag.
10 »	1128	12.0	668.0	O.	couv.

Niveau du lac

Du 11 juin (7 h. du matin) 430 m. 060

Température du lac (7 h. du matin): 22°

Bulletin météorologique du Jura-Simplon

11 juin (7 h. matin)

Altitude mètres	STATIONS	Tempér. Centigr.	TEMPS & VENT
450	Lausanne	18	Qq. n. B. Calme.
389	Vevey	18	Couvert. »
820	Baumaroche	16	» »
1000	Avants s/Montr.	15	» »
724	Glion	15	» »
1100	Caux s/Montreux	15	» »
414	Bex	15	» »
1275	Villars s/Bex	13	» »
537	Sierre	18	» »
1609	Zermatt	6	Tr. b. tps. »
772	Bulle	14	Couvert. »
632	Fribourg	15	» »
543	Berne	16	» »
562	Thoune	15	» »
566	Interlaken	16	» »
438	Lucerne	16	» »
1067	Sainte-Croix	14	» »
482	Neuchâtel	16	» »
900	Macolin-Bienne	15	» »
810	Vallorbe	15	» Vt d'O.
394	Genève	17	Qq. n. B. Calme.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer dès le 24 juin

5 pièces, terrasse et dépendances, jardin, Cassardes 7, avec issue route de la Côte.

A louer, rue de l'Orangerie, 6 chambres confortables avec dépendances. S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5.

MAISON A LOUER

A louer à Bevaix, à des personnes tranquilles, une petite maison entièrement restaurée, contenant six chambres et dépendances; eau sur l'évier.

On pourrait entrer en jouissance tout de suite ou pour époque à convenir. Prix modéré suivant preneur.

Pour voir l'immeuble, s'adresser à Mlle Jeanne Landry, à Bevaix, et pour traiter, à M. A. Tinembart, à Dombresson.

A louer un beau logement de deux chambres, etc. S'adresser Boine 10.

Appartement à louer

pour Saint-Martin ou pour un terme plus rapproché, à partir du 15 juillet, au **château de Peseux,** 6 chambres avec dépendances, jouissance partielle du jardin. Eau sur l'évier, gaz; à proximité immédiate du tram Neuchâtel-Peseux.

S'adresser à M. le professeur Béguelin, au château de Peseux. H 2057 N c.o.

A louer, à Corcelles, un bel appartement de 5 chambres, cuisine, chambre de bains, belles dépendances, jardin potager et d'agrément. Eau et gaz. Belle vue. — S'adresser Etude A.-N. Brauen, notaire, Trésor 5.

A LOUER

tout de suite, **près Saint-Blaise,** deux villas de 5 et 10 pièces, jardin et dépendances. Conviendrait pour séjour d'été. Vue magnifique. S'adresser à MM. Zumbach & Cie, à Neuchâtel.

Pour Saint-Jean, logement de 3 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser Fahys 17, 2me étage, à droite.

Pour Saint-Jean, quartier ouest, un appartement de cinq pièces et dépendances, premier étage, entièrement indépendant, balcon, verger avec beaux arbres fruitiers. Vue sur le lac et les Alpes.

Plus un petit logement de deux chambres. Eau et buanderie. c.o.

S'adr. Etude Roulet, notaire, Pommier.

A louer immédiatement:

2 chambres et cuisine, Prébarreau.

2 chambres et cuisine, Grand-rue.

2 chambres au Tertre.

Dès le 24 juin:

3 chambres au Prébarreau.

S'adresser Etude N. Brauen, notaire, Trésor.

A louer à Vieux-Châtel, un joli logement de cinq pièces, buanderie et dépendances. Situation agréable, à proximité du tram et de l'Académie.

S'adresser à M. G. Ritter, ingénieur, à Monruz. c. o.

A louer, pour St-Jean ou plus tôt si on le désire, un logement de 3 pièces, rue de la Côte.

S'adr. à M. J. Morel, Serre 2.

Pour cas imprévu

à remettre tout de suite appartement de quatre chambres et dépendances, situé au centre de la ville.

S'adresser **Etude Ed. Petitpierre, notaire,** rue des Epancheurs nº 8.

Peseux. A louer pour Saint-Jean un logement de 4 chambres, dépendances et jardin. — S'adresser à Emile Bonhôte. c.o.

A LOUER

pour Saint-Jean, à la rue des Moulins, un appartement de 5 chambres bien éclairé. S'adresser Etude E. Bonjour, notaire.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre pour monsieur rangé. — S'adresser Trésor 1, au 1er étage.

Pour tout de suite, jolie chambre au soleil, pour monsieur rangé. S'adresser Epancheurs 11, 2me étage, à gauche.

A louer à une dame, deux jolies chambres, meublées ou non, dans un beau quartier de la ville.

S'informer du nº 345 au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer pour tout de suite, à une demoiselle ou un monsieur rangé, une jolie chambre meublée, au centre de la ville. — S'adresser rue des Epancheurs 4, 3me étage.

Chambre meublée pour une ou deux personnes. Halles 5, 2me étage.

Petite chambre meublée, à louer tout de suite, rue du Môle 4, au 3me.

Chambre à louer. Ruelle Dublé nº 3, au 1er.

Jolie chambre meublée, rue Pourtalès 2, au 1er étage.

Chambre et pension, maison du Cercle catholique, 3me étage. c.o.

Jolie chambre pour monsieur rangé. S'adresser Bercles 3, au 1er étage. c.o.

Chambre meublée, rue de l'Hôpital 19, 2me étage. c.o.

Chambre et pension, rue Pourtalès 1.

Belles chambres. — Pension soignée. Facilité pour le français. — Avenue du 1er Mars 6, 1er étage.

Deux chambres meublées avec ou sans pension. S'adresser route de la Gare 19, au 1er étage.

A LOUER

belle chambre à deux fenêtres, meublée ou non, pour tout de suite. — S'adresser rue de l'Orangerie 4, au 1er étage.

Jolie chambre meublée, Rateau 1, au 1er étage, à droite.

PENSION FRANÇAISE

10, rue Pourtalès, au 1er

Excellente table. Vie de famille. Bonne occasion d'apprendre ou se perfectionner dans la langue française. c.o

Jolie chambre et bonne pension à proximité de l'Ecole de commerce. S'adr. Vieux-Châtel 6, 1er étage, à droite. c. o.

Jolies chambres propres, pour ouvriers soigneux et tranquilles. Escaliers du Château 4.

LOCATIONS DIVERSES

A louer pour Saint-Jean 1901, rue des Poteaux, un magasin avec arrière-magasin et cave en sous-sol. — S'adresser Etude des notaires Guyot & Dubied.

BOUCHERIE

neuve, avec ou sans appartement.

Magasin

avec local à côté, pouvant servir d'atelier, et appartement d'une chambre et cuisine attenant. Conviendrait pour

Tapissier-matelassier, Ebéniste

ou autre, le tout bien aménagé, à **Bellevaux 2.**

S'adresser à Henri Bonhôte. c.o

Ecuries à louer au Prébarreau et au quai Ph. Suchard. S'adr. Etude A.-Numa Brauen, notaire, Trésor 5.

Beau magasin

à louer, rue de l'Hôpital. — S'adresser au **notaire André Vuithier,** Terreaux 8.

Pour entrepreneurs ou négociants

Pour le 24 juin 1901, à louer, à la rue du Tertre, locaux à l'usage d'entrepôt.

S'adresser **Etude Ed. Petitpierre, notaire,** rue des Epancheurs 8.

A louer, rue des Chavannes 17, un local utilisable comme magasin ou atelier et un logement. Eau. — S'adresser à Henri Landry. c.o.

ON DEMANDE A LOUER

ON CHERCHE

un logement de 5 à 6 pièces, pour Saint-Jean ou un peu plus tard.

Offres sous S. F. 200, poste restante, Neuchâtel.

On demande pour St Jean 1902 ou plus tôt, en ville ou dans les environs immédiats: un logement de dix à douze pièces avec jardin, ou une maison contenant ce nombre de chambres. Adresser les offres par écrit sous H. 20 au bureau du journal. c.o

OFFRES DE SERVICES

UN JEUNE HOMME

de toute moralité, âgé de 19 ans, cherche place de domestique de maison ou tout autre emploi. Entrée tout de suite. S'adr. à Georges L'Eplattenier, à Fenin.

Deux jeunes filles

cherchent places de

bonnes d'enfants

en France. S'adresser à Mlle Jeanne Rollier, Nods (Berne).

Une jeune fille de 23 ans, bien recommandée, désire place de femme de chambre ou auprès d'un ou deux enfants, pour le 15 juin. Sait très bien coudre et son service. S'informer du nº 347 au bureau du journal.

Cherchent places

Deux jeunes filles ayant appris le métier de lingère et connaissant tous les travaux de maison cherchent places de femme de chambre ou auprès d'enfants. Certificats à disposition. Adresser offres N. S. 351 au bureau du journal.

UNE JEUNE FILLE

demande tout de suite place comme

VOLONTAIRE

dans bonne famille à Neuchâtel ou Genève. — Offres sous chiffres Z. P. 4090 à Rodolphe Mosse, Zurich. Z. 4058 c.

PLACES DE DOMESTIQUES

Un ménage soigné, de deux personnes, demande, pour entrer tout de suite, une domestique recommandable, parlant le français, sachant bien cuisiner. Le bureau du journal indiquera. 358

Bonne d'enfants

est demandée pour deux enfants de 1 et 3 ans. Jeune fille recommandable. — S'adresser à **l'agence Otto Schoch, à Genève.** H. 5129 X.

On cherche pour tout de suite une fille, propre et active, pour aider aux travaux du ménage. Gage 25 fr. par mois. S'informer du nº 308 au bureau d'avis. c. o.

On demande, pour le 15 de ce mois, une jeune fille pour soigner les enfants et aider au ménage; bon gage. S'adresser à Mme Théodore Lévy, 64, rue de Nidau, Bienne.

Une famille peu nombreuse habitant Bournemouth (sud de l'Angleterre) cherche une brave jeune fille sérieuse, sachant faire la cuisine et connaissant les travaux d'une maison soignée. Voyage payé avec famille, en septembre. S'adresser à Mme D. Butin, chemin des Chênes 2, Genève.

Une personne en santé, de bon caractère et sachant

CUISINER

trouverait place tout de suite à l'Hôtel Fillieux, Marin. Bon traitement.

On demande pour le 20 juin, dans petite pension-famille, une bonne domestique connaissant bien la cuisine. S'adr. Auvernier nº 2.

On demande, tout de suite, pour faire le ménage, une jeune fille parlant français. S'adr. rue Coulon 6, 1er étage.

On demande, pour le 1er juillet, une bonne domestique parlant le français, connaissant bien la cuisine et tous les travaux d'un petit ménage soigné. — S'adresser avec certificats, Pertuis-du-Soc 10.

EMPLOIS DIVERS

On cherche à placer tout de suite une jeune fille chez une couturière ou dans un magasin, comme volontaire. — Offres écrites sous chiffre K 356 au bureau du journal.

On cherche pour tout de suite un

JEUNE HOMME

de 15 à 17 ans, désirant apprendre la langue allemande, pour aider au magasin. Payement suivant arrangement. Offres par écrit à **G. Schüpbach,** dépôt de bière, **Thoune.** H 2901 Y

ON CHERCHE

Jeune commis allemand, capable, désirant se perfectionner dans la langue française, cherche place analogue. — Prière d'adresser offres écrites sous L. M. 357 au bureau du journal.

Une jeune personne

capable et de confiance, ayant bonne écriture et sachant les deux langues, disposant de temps libre, cherche à faire des écritures ou occupation quelconque.

Prière d'adresser les offres R. M. 144 poste restante, Neuchâtel.

Un jeune homme, désirant apprendre le français, cherche place comme

VOLONTAIRE

pour n'importe quel travail. — S'adresser au concierge du Palais Rougemont nº 3.

On demande tout de suite quelques

jeunes filles

pour travailler à une partie d'horlogerie. Rétribution immédiate. — S'adresser chez J. Zeller, Plan Perret 1.

LINGERIE

Ouvrières et assujetties sont demandées. — S'int. du nº 350 au bureau du journal.

Pivoteurs et remonteurs

de finissages sont encore demandés au comptoir Favre, Rocher 21.

Un jeune garçon de toute moralité et ayant terminé ses classes trouverait emploi dans le bureau d'un entrepreneur de la ville. S'adresser case postale nº 3630.

PERDU OU TROUVÉ

Oublié pendant la course des écoles primaires à Pontarlier, mercredi 5 courant, un parapluie, manche forme crochet, monture d'or ciselé. Prière de renseigner ou de le rapporter contre récompense au bureau de la Feuille d'Avis. 359

On a perdu, dimanche soir, une montre argent avec chaine en argent. Prière de la rapporter contre récompense au bureau du journal. 355

ETAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariage

Paul-Arthur Gueissaz, jardinier, Vaudois, et Anna-Amélie Maradan, chapelière, Fribourgeoise, les deux à Neuchâtel.

Fritz-Archibald Grandjean, fonctionnaire postal, Neuchâtelois, à Neuchâtel, et Maria-Bertha Kindler, Bernoise, à Berne.

Mariages célébrés

3. Henri-Emile Huguenin-Elie, commis-postal, et Lina-Madeleine Kleiner, les deux à Neuchâtel.

6. Henri-François Ecuyer, employé au pénitencier, et Rosine Hämmerli, gouvernante, les deux à Neuchâtel.

7. Edouard-Pierre-Sylvain Uhlmann, commis, et Adèle-Mathilde Richter, les deux à Neuchâtel.

7. Charles-Louis Rougemont, commis-greffier, et Marie Robert-Grandpierre, les deux à Neuchâtel.

8. Louis-Ernest Savoye, meunier, et Angèle-Esther Jacot-Descombes, ouvrière de fabrique, les deux à Serrières.

Décès

7. César-Julien, fils de César Pelli, maçon, et de Marie Pythoud née Schürch, Italien, né le 27 mai 1901.

LA

FEUILLE D'AVIS

DE NEUCHATEL

le journal le plus répandu en ville et dans tout le Vignoble, Val-de Ruz, Val-de-Travers, etc., procure aux annonces toute la publicité désirable. — Prix modérés. — Conditions avantageuses pour tout ordre important et répété.

VARIÉTÉS

LES PETITS BOURGEOIS

— J'ai l'honneur d'appartenir, me dit Blaise, à une famille de petits bourgeois, modestes, pauvres, et cultivés, comme il y en a sans doute beaucoup à Genève, comme je voudrais qu'il en fût davantage, parce qu'ils recueillent de nobles vertus dans leur obscurité et constituent la meilleure épargne d'un peuple civil.

Ils ont lié amitié avec la vie, savent le prix d'un sou, mangent du pain qui a le goût du travail, vont se promener le dimanche à Fossard, veillent à la chambre à manger autour de la lampe, n'ont point de haine, nul préjugé, une servante à tablier d'indienne pour tout faire, et aux enfants qui disent: Quoi? ils répondent: Coua, coua, coua, les corbeaux sont aux bois. C'était nous.

Voilà pourquoi je conserve de ma petite enfance des souvenirs aussi charmants.

* * *

Là-bas, dans un vieil appartement de la rue du Soleil-Levant, obscur et morne, avec de la pénombre autour des choses, du mystère autour des profils, de longs corridors, une vaste cuisine, et je ne sais quelle odeur de pommes, d'usure et de lavoir, nous avons grandi mes trois frères, ma petite sœur et moi, en une fête de tous les jours.

Mon père était gai. Ma mère était douce. Tous les deux étaient jeunes. De telle sorte que je garde de mes parents, au lieu de l'image de lassitude qu'ils laissent à l'ordinaire, une image de jeunesse et de joie, comme je garde de cet antique logis, où jamais le soleil ne s'arrêta, les visions les plus claires et les impressions les plus lumineuses qu'il me sera sans doute donné de connaître dans ma vie. Rempli de livres, d'estampes et de bouquets, il semblait à nos yeux d'enfants aussi bleu, aussi profond qu'un paradis.

A la chambre à manger, où dans l'encoignure de la fenêtre était proprement disposée la chiffonnière flanquée d'un haut fauteuil, nous courions autour de la table revêtue d'une toile cirée. A la promenade nous allions coller nos oreilles contre les poteaux de télégraphe pour y écouter ce que chantent les dépêches. Et mon père, qui était de bonne humeur parce qu'il était de bonne volonté, nous disait: As-tu connu Giraud? — Non. — Hé bien! torche Miraud.

Comme mes parents n'avaient pas assez de fortune pour nous confier à des mercenaires, ce fut notre mère qui nous donna son lait, son soin et un peu de son âme où s'épanouissait une fleur de tendre poésie. Je la revois dans ses robes claires et lâches qui l'enveloppaient de lumière et de beauté. Le long des jeunes seigles, elle allait en chantant. Elle possédait une grâce extrême. Elle possédait aussi une bien grande modestie, car je me rappelle que lui ayant demandé une fois: «Comment se font les enfants?» ma mère me répondit: « De quoi je me mêle! » Telle était la prudence de ma mère.

Elle nous cocolait, nous étreignait de ses bras souples, nous cachait dans son giron fermé, nous gardait assis par terre contre sa jupe, nous jetait un fil de laine au visage pour plaisanter, et ayant serré le bout de notre nez dans son coin de mouchoir, elle ordonnait: « Souffle! » Autour, descendait le crépuscule.

Quelquefois aussi, de son doigt menu, elle touchait nos yeux, notre bouche, notre front, et elle disait:

Grand front,
Petits yeux,
Nez croquant,
Bouche d'argent,
Menton fleuri,
Croquons l'ami!

Ou bien, prenant notre petit doigt, délicatement elle le faisait tourner, et elle disait:

C'est le petit glin-glin,
Qui fait le tour du moulin,
Qui lave les écuelles,
Cassant les plus belles,
Et qui fait: Mia-au!
Mia-au! Mia-au! Mia au!

Nous éclations de rire. Ce Mia-au! nous enchantait. Nous criions: Mia-au! Mia-au! Nous suppliions: Encore! Jusqu'à ce que notre mère, qui n'était que sourire, redevînt sérieuse et reprît son ourlet.

Pour n'être point ce qu'on appelle des enfants gâtés, ne t'imagine pas que nous fussions des enfants privés de joies. Quand nous étions malades, il venait le docteur Strœhlin qui écrivait en latin. Des dîners où il était prié, mon père nous rapportait volontiers quelque papillotte. Si nous avions été sages, il nous montrait son fusil dans l'armoire, ou nous emmenait avec lui quérir le vin à la cave, ou nous permettait de déposer dans l'urne électorale son bulletin. Ma mère, nous baisant au front, nous appelait « ma quinôle ». Et chez nous, le dimanche, il y avait toujours du plat doux.

N'ayant rien pour nous amuser, à la vérité nous nous amusions de tout. Nous nous amusions de vieilles boîtes, de vieilles bourses, de vieilles bouteilles de pharmacie, de la cavette du poêle, des glands du rideau; nous nous amusions avec nos doigts, nos jambes, notre bouche et notre gaîté; nous nous amusions surtout avec nos rêves. Un ruban de papier jaune à attacher les grandsons nous était un trésor; une petite taloche d'amitié, reçue sur la joue, un plaisir.

Le long des corridors qui n'en finissaient plus, nous allions deux à deux en chantant pendant des heures:

J'ai fait faire un cabinet,
Pour mon père et pour ma mère,
Et pour moi.
Sors du bois.

Nous jouions à « Mon corbillon qui met-on? Nous jouions à « Pigeon vole! » Et nous jouions à « Tire, galisson! » Nous possédions une richesse de chansons, kyrielles, rondes, rimes, devinettes, onomatopées, coq à l'âne, peut-être unique au monde. Si nous avions le hoquet, on nous faisait honte, mais si nous nous étions tenus bien tranquilles à découper des vignettes de prospectus, on nous donnait une baleine de parapluie qui ne servait plus.

Piogre était un endroit mystérieux où notre père allait généralement ferrer les mouches. Le laitier, qui venait chaque soir à cinq heures et qui avait un œil en verre, était notre ami. Nous avions inventé une très belle histoire sur l'allumeur de gaz, à laquelle nous croyions. A la cuisine, une fumée bleue soulevait un peu le couvercle du coquemar; de la fenêtre on voyait dans la cour une tourelle grise où jadis un étudiant s'était tué; dans la commode, il y avait une ancienne robe de soie jaune. Nous faisions « Atahiu, mon bidet » sur les genoux de notre père. Nous nous faisions des pendants d'oreilles avec les cerises. Nous allions cueillir au printemps des scylles et des pervenches dans les jolis chemins. Nous avions bon appétit et bon cœur. Le jour était pareil au jour; nos parents travaillaient; nous dormions d'un seul somme dans la grande chambre à boiseries, et quelquefois la nuit, ma mère venait nous regarder avec une bougie, et la bougie mettait des reflets roses à ses doigts.

Ainsi notre vie de petits enfants bienheureux.

* * *

Or, en face de cette existence si humble, si noble pourtant, et dont le rayon discret m'illuminera jusqu'à la fin, as-tu pensé, dis-moi, à celle des petits riches qu'on confie à l'idiotie d'une bonne britannique, qui mangent à l'écart, loin du train des conversations et des idées, et qui jouent sur le gravier de campagnes où ne traîne pas le moindre débris de bois mort? Ils ont tous les bonheurs et restent malheureux. Ils ont les plus belles affaires et ne s'amusent d'aucune. Nourris de coquecigrues et de poires Merlin, ils ignoreront irréparablement la saveur d'une belosse. Leurs parents n'ont pas su respecter dans leur âme délicate cette chose précieuse infiniment, qu'il faut cultiver comme une plante rare et magnifique, le désir. Va, c'est un grand privilège d'être pauvre.

Au bout d'un instant, Blaise ajouta:

— Seulement, il ne faut pas s'en enorgueillir.

PHILIPPE MONNIER.

(«Journal de Genève.»)

Le Savon **Callet, au soufre et goudron** (30 ans de succès) prévient et guérit les **maladies de la peau et les impuretés du teint.** 80 c. le pain dans les pharmacies et bonnes drogueries.

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

21 **Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel**

VAILLANTE ÉPÉE

PAR

M. DU CAMPFRANC

La vivandière, Mme Cornélie, furieuse de voir l'armée française faiblir sous le nombre accablant, s'était mise à faire le coup de feu.

Bernier passa près d'elle; le vétéran la regarda un instant, attendri de la voir si brave, et il murmura:

— Retourne à la cantine et prépare du chaud pour les hommes. Ce n'est pas la place des femmes d'être sous la pluie des balles.

Elle répondit, l'œil enflammé par le courage:

— Je ne bouge pas d'ici. J'aime mieux y laisser ma peau. Ce n'est pas moi qui leur laisserai prendre un pouce du terrain où je suis, ni venir à ma cantine pour boire mon vin Mon vin est pour les soldats français...

Plus rien n'existait autre que son humeur belliqueuse: elle était hors d'elle, c'était une folle rage, une fureur inextinguible, à l'idée que l'étranger, que les Alliés allaient de nouveau pénétrer dans Paris et boire le vin des coteaux de France.

La colère l'emportait, la sortait de son existence accoutumée de femme bonne et raisonnable, pleine de compassion pour toutes les souffrances... Elle canardait, comme elle le disait, sans la moindre pitié Anglais et Prussiens, sans même songer que c'étaient des hommes qui tombaient, qui souffraient, qui mouraient.

D'un coup de dent, elle déchirait la cartouche, deux secondes s'écoulaient; le temps de charger le fusil, de viser, de tirer, de tuer un soldat à l'habit rouge; de recommencer, de tuer un soldat à l'habit sombre, un Prussien; d'en abattre quatre, six et dix.

Mais, qu'est-ce que cela... dix ennemis tombés?... Blücher arrivait avec ses légions, tous les chemins vomissaient des renforts; sur la lisière des bois, chaque arbuste abritait une lance ou une baïonnette, et chaque tronc d'arbre dissimulait un habit rouge ou la pointe dorée d'un casque.

La vivandière venait de s'appuyer contre un mur bas, en pierres sèches, pour ne pas tomber. Une balle lui avait éraflé la joue, et le sang coulait. Elle était effrayante, il n'y avait plus que des yeux dans sa figure ensanglantée, deux grands yeux hagards et menaçants; elle tirait sa dernière cartouche.

— En voilà encore un de canardé! encore un pour sûr qui ne boira pas de notre bon vin de France...

Elle n'avait plus de munitions, mais elle ne songeait pas à quitter cette place, balayée par la mitraille. En cet instant, moitié par folie, moitié par héroïsme, sa raison l'abandonnait... C'était, dans son cerveau, la griserie qu'amène l'odeur de la poudre. Face à l'ennemi, sans même avoir conscience qu'elle était blessée et que le sang coulait de sa joue, elle demeurait immobile comme une statue de pierre, et se demandait ce qu'elle pourrait bien inventer pour se battre encore. Oh! si elle avait eu, en main, un sabre, une épée ou une lance, comme elle se serait élancée dans la mêlée!

Et, soudainement, son visage s'éclaira, et d'une voix, qui sortait de sa gorge desséchée, encore retentissante d'enthousiasme, elle cria, de concert avec tous les vieux braves, qui l'entouraient:

— Vive l'Empereur!

Il venait de passer. Son admirable garde impériale, sublime de dévouement, d'héroïsme et de grandeur d'âme, lui faisait cortège.

Que de combinaisons diverses devaient se croiser sous ce front impérial! que d'agitations, que d'espoirs suivis de déceptions! Qu'allait-il risquer de nouveau, ce grand joueur, pour la partie suprême? Avait-il encore un régiment intact pour le faire avancer sur l'échiquier et l'envoyer à la mort?

La vivandière et les vieux braves continuaient de crier à tue-tête: Vive l'Empereur»! Et Mme Cornélie, effrayante avec sa joue ensanglantée, se redressait de toute sa hauteur, et regardait au loin l'ennemi avec un geste de défi.

Et, là-bas, sur le gazon rougi de sang, le colonel Louis-Victor, revenu de son évanouissement, ouvrait de grands yeux hagards. La soif surtout le dévorait. Il ne pouvait faire un mouvement tant sa respiration était haletante; puis il eut de nouveau provoqué l'hémorragie, qui s'était arrêtée, il murmurait tout bas, comme une plainte:

— «A boire... à boire!» prière douloureuse dont les blessés poursuivent les passants au moindre bruit de pas qui les tire de leur somnolence.

Le grand soleil achevait de se coucher à l'horizon, éclairant une défaite. La bataille était perdue. Désespéré, l'Empereur dut se résigner à commander la retraite.

Et, pour la rendre possible, cette retraite, pour éviter une extermination générale de ce qui avait été l'armée française, les vétérans de la garde, sans une plainte, formèrent un carré héroïque au milieu de cinquante mille ennemis. Impassibles, ils demeuraient sous la mitraille anglaise. Nul n'aurait pu dire ce qu'il y avait de grandiose colère et de farouche désespoir dans la fière attitude de ces vétérans de la garde. Il en mourait par centaines à chaque décharge de l'ennemi. Alors le carré serrait les rangs et reprenait son impassibilité.

— Rendez-vous, s'écriait l'artillerie anglaise, saisie d'admiration.

Ils ne se rendaient pas et se laissaient faucher comme les épis d'un champ; ils ne se plaignaient pas, puisque leur mort assurait la retraite de l'impérial fugitif.

La légion était réduite à une poignée de braves; le drapeau, passé de main en main, n'était plus qu'une loque de plis tricolores, flottant au-dessous de l'aigle, criblé de toutes parts par les projectiles.

Les fusils n'avaient plus de balles et le tas de cadavres était plus grand que le groupe des vivants.

Alors, il y eut, parmi les soldats de Wellington, une sorte de terreur sacrée... L'artillerie anglaise fit silence; elle ne voulait pas achever ces mourants sublimes.

— Rendez-vous!

La réponse fut toujours la même:

— Vive l'Empereur!

Et l'on recommença à mitrailler ces grenadiers de la garde, à l'œil fier, à la tête haute, au tronçon d'armes en main.

Et, quand Cambronne demeura seul debout, il se dressa de toute sa hauteur; on eût dit un géant; et de toute la force de ses poumons, il jeta à l'ennemi une célèbre et méprisante injure.

La garde était morte, mais elle ne s'était pas rendue.

De loin, Louis-Victor avait assisté, muet d'horreur, à l'agonie de la garde, puis, épuisé par l'effort d'écouter et de voir il était retombé inerte sur l'herbe, le visage blême, les yeux clos.

Il se sentait mourir... C'était fini du vacarme assourdissant de la bataille, les bruits s'étaient éteints. Il se trouvait dans l'obscurité, car la lune ne s'était pas encore levée. Oh! que ce peti trou rond de la balle à sa poitrine le faisait souffrir; sa torture devenait atroce et sa soif intolérable.

Maintenant, il ne percevait que de faibles rumeurs; et, là-bas, il distinguait un cordon de feu; sans doute le bivouac des vainqueurs. Ces rumeurs étaient un murmure de plaintes et de gémissements. Avec la nuit, entièrement descendue sur le champ de bataille, par degrés, le ciel s'éclairait d'étoiles; et, dans ces lueurs d'astres, des ombres noires allaient et venaient; des brancardiers, sans doute et aussi des blessés, qui essayaient de se soulever, de se traîner.

Louis-Victor, malgré son héroïque courage, se sentait saisi par l'effroi de la mort. Les plus braves ont de ces minutes d'indicible angoisse. Ses bras se dressaient, il tentait d'appeler: «Au secours!»

Mais sa voix de moribond était trop faible pour parvenir jusqu'à l'oreille des brancardiers. Et puis, il y avait trop de blessés; ils étaient là, râlant par monceaux; à tous on ne pouvait porter une aide immédiate; plus de la moitié périraient faute de bandages et de soins pour arrêter les mortelles hémorragies.

Il appelait d'une voix toujours plus faible.

Un bruit de pas foulait le gazon; il voyait marcher des lumières: les lanternes de brancardiers; mais, ce n'était pas encore son tour. On n'avait pas déblayé le tas de morts qui formait barrière et empêchait de venir jusqu'à lui.

Ah! pauvre Louis-Victor! qui avait rêvé de revenir de cette nouvelle campagne pour le moins général et peut-être aussi... muni d'un titre et d'un majorat. Pauvre jeune, bouillant, audacieux et généreux colonel! ses jambes et ses bras devenaient inertes, envahis par une sorte de paralysie, avec un fourmillement profond, comme le ressent celui qui s'est engourdi dans une position fausse; et cette paralysie, sorte de mort progressive, lentement, mais sûrement, gagnait. Après avoir immobilisé le corps, allait-elle atteindre la tête encore lucide? Tandis que ses lèvres remuaient, il poussa de nouveau un faible cri:

— A moi!... à l'aide!... au secours!...

Les mourants qui agonisaient dans le tas de morts lui répondirent par une navrante plainte, par des sons inarticulés, affreusement tristes à entendre.

Les brancardiers se hâtaient, mais comment arriver à déblayer tout ce champ de massacre? Ils y passeraient la nuit que leur besogne serait à peine achevée.

Ses lèvres étaient devenues rigides, il ne pouvait même plus appeler au secours; étape par étape, la mort avançait sur ce pauvre jeune corps inerte, devenu plus pâle qu'une cire par la perte du sang. Il pensait pourtant à bien des choses qui, dans la fougue de sa jeunesse, ne lui étaient jamais apparues. Il revoyait son existence entière éclairée à la lueur de l'éternité prochaine, et l'effroi le prenait, car s'il avait héroïquement servi l'Empereur, s'il avait aimé, avec toute la puissance de son âme ardente, la fille unique du maréchal de Croix-Méran, il avait peu songé au Maître souverain, qui a créé l'univers, le premier des Césars, le Tout-Puissant. A lui, surtout, on doit obéissance.

Un instant, ses yeux, largement ouverts, s'angoissaient; puis ses craintes se calmaient; il reprenait confiance.

— Si Dieu est tout-puissant, n'est-il pas aussi le père de la pauvre humanité et un père très miséricordieux? Un mot de contrition suffit et le blessé répétait mentalement:

— Mon Dieu, je me confie en votre miséricorde.

Il songeait aussi à celle qu'il aimait tant et qui avait été toute la joie et l'espoir de sa vie Ah! quelle douleur de ne plus la revoir jamais.

Et une expression d'amertume désespérée se marqua sur ses lèvres pâlies.

Il balbutiait:

— Elle me pleurera... et puis ce noble général, ce riche gentilhomme, ayant un des plus beaux noms de la Belgique, viendra la consoler... Il est digne d'elle.

Le pli se marqua de plus en plus amer; et, secouant sa tête affaiblie, où il avait peine à réunir ses pensées:

— Ils m'oublieront vite.. Qui se soucie des morts? Voilà ma récompense de lui avoir, à deux reprises, sauvé la vie...

La mort continuait son œuvre. Si les brancardiers ne se hâtaient, elle arriverait la première. Son reste de vie s'échappait, il le sentait bien; ses yeux s'ouvraient, larges et fixes, dans l'horrible effroi d'être bientôt, lui aussi, absolument inerte comme les morts, ses voisins du champ de massacre, qui formaient tas.

Comme ils étaient effrayants tous ces visages livides sous les blancs rayons de la lune! D'un œil mourant, il regardait encore une fois ses compagnons d'armes, héroïquement morts pour la patrie. Il y en avait de couchés sur leurs pièces comme sur un lit d'honneur; sans doute, ils étaient tombés là, foudroyés; d'autres demeuraient immobiles, enveloppés dans les lambeaux tricolores du drapeau, comme vêtus de la soie sacrée.

La nuit s'avançait. La lune venait de se cacher sous les nuages. Graduellement, les appels des blessés se faisaient plus rares et plus faibles. Malgré l'activité des brancardiers, il semblait que les monceaux d'hommes massacrés ne diminuaient pas.

Elles avaient fait une telle fauchée de braves, les balles ennemies!

Les lanternes circulaient sans relâche dans cette plaine immense d'agonie; sur les brancards, on trouvait toujours de nouveaux blessés à poser. Le jeune colonel Louis-Victor n'avait plus la force de souffrir, ni de la blessure de sa poitrine, ni de celle de son cœur.

Devenu insensible, même à la pensée de Mlle de Croix-Méran, il bégayait des mots indistincts d'une voix qui ne savait plus ce qu'elle disait. Depuis une nuit entière, il se débattait dans l'agonie. Le jour venait de poindre. Comme tant de blessés, étendus sur l'herbe, allait-il passer, lui aussi, au soleil levant?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.